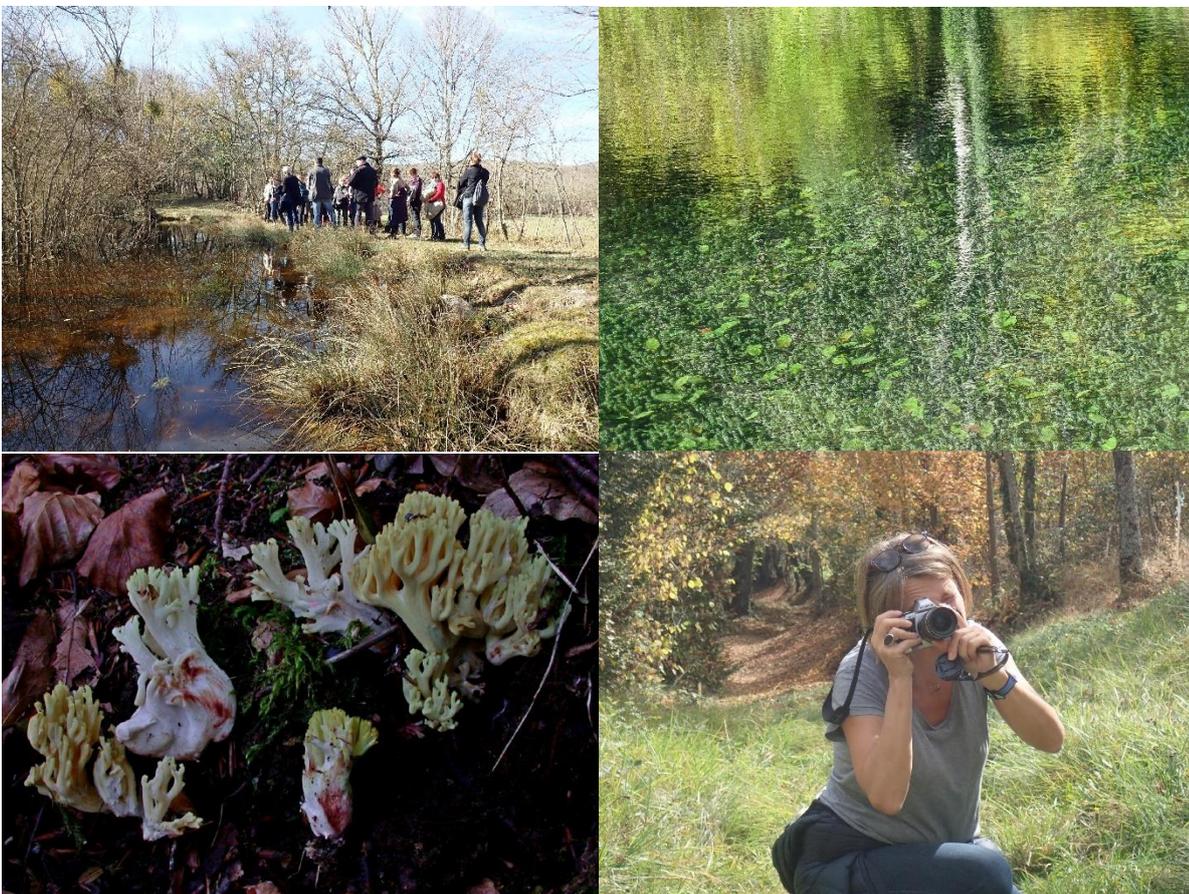


Animateur :



## Compte-rendu de l'animation sur la période 1<sup>er</sup> avril 2017 – 31 mars 2018

Sites Natura 2000 FR7300821 « Vallée de l'Isard, Mail de Bulard, Pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère » & FR7312001 « Vallée de l'Isard » ; FR7300822 « Vallée du Ribérot et Massif du Mont Valier » & FR7312003 « Massif du Mont Valier » ; FR7300835 « Grotte d'Aliou », FR7300838 « Grotte de Montseron », FR7300839 « Grotte du Ker de Massat » & FR7300840 « Grotte de Tourtouse » ; FR7300841 « Quiers calcaires du Mas d'Azil et de Camarade, Grotte de Sabarat »



Juin 2018



PREFET  
DE L'ARIÈGE



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES.





PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



## SOMMAIRE

- I. COMPTE-RENDU DE L'ANIMATION RELATIVE A LA DYNAMIQUE INTER-SITES
- II. COMPTE-RENDU DE L'ANIMATION DU SITE FR7300821 « VALLEE DE L'ISARD, MAIL DE BULARD, PICS DE MAUBERME, DE SERRE-HAUTE ET DU CRABERE » & FR7312001 « VALLEE DE L'ISARD »
- III. COMPTE-RENDU DE L'ANIMATION DU SITE FR7300822 « VALLEE DU RIBEROT ET MASSIF DU MONT VALIER » & FR7312003 « MASSIF DU MONT VALIER »
- IV. COMPTE-RENDU DE L'ANIMATION DES SITES GROTTES FR7300835 « GROTTES D'ALIOU », FR7300838 « GROTTES DE MONTSERON », FR7300839 « GROTTES DU KER DE MASSAT » & FR7300840 « GROTTES DE TOURTOUSE »
- V. COMPTE-RENDU DE L'ANIMATION DU SITE FR7300841 « QUIERS CALCAIRES DU MAS D'AZIL ET DE CAMARADE, GROTTES DE SABARAT »



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES





PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



# I. Compte-rendu de l'animation relative à la dynamique inter-sites

## 1. Présentation

Ce volet a pour but de favoriser la dynamique inter-sites, afin de redynamiser les sites et de remobiliser les acteurs de chaque site, mais également de communiquer de manière globale sur le réseau Natura 2000 du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

L'animation de cette thématique a été conduite conformément au cahier des charges pour la mise en œuvre des documents d'objectifs sites Natura 2000 FR7300821, FR7312001, FR7312003, FR7300835, FR7300838, FR7300839, FR7300840 et FR7300841 et en application de la convention Etat / Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (SMPNR).

## 2. Bilan et mise en œuvre des actions

Suite à la série d'entretiens réalisés sur la période 2016-2017 par le SMPNR des Pyrénées Ariégeoises, en complément des éléments déjà produits (book Natura 2000, lettre aux partenaires Natura 2000...), une série de documents et d'outils a été réalisée afin de répondre aux attentes exprimées :

- **Actualisation de la page internet sur l'ensemble des sites Natura 2000 du Parc**

Sur le site internet du PNR des Pyrénées Ariégeoises (<http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>) une page présente l'ensemble des sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional, et renvoi vers le détail des sites sur lesquels il est possible de télécharger les DOCOB, les éléments produits lors des animations (panneaux, productions et journeaux scolaires...).

**Natura 2000**

**Des sites naturels fragiles**

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 758 sites. En Ariège, nous comptons vingt et un sites (quinze zones spéciales de conservation et six zones de protection spéciale) dont quatorze (11 ZSC et 3 ZPS) dans le Parc naturel régional.

Suite à la prise de la présidence de sites Natura 2000 par les communes, le PNR poursuit l'animation des sites Natura 2000 « Vallée de l'Isard, Mail de Bulard, Pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère », « Vallée du Ribérot et massif du mont Valier », « Quiers calcaires du Mas d'Azil et de Camarade, grotte de Sabarat » et des quatre grottes d'Aliou, de Montseron, du Ker de Massat et de Tourtouse.

Pour chaque site, la présidence du comité de pilotage est assurée par un élu local. Le travail d'animation est mené avec les acteurs et partenaires locaux.

Les actions menées sur ces sites sont variées : **sensibilisation**, avec des projets pédagogiques à destination des enfants des écoles voisines (écoles de Sentein, Seix, Massat, Biert et Bousenac, collèges du Mas d'Azil et de Seix), **gestion** avec les contrats agricoles en estive, ou suivi avec des inventaires naturalistes (gypaète sur le site du Biros, desman des Pyrénées sur le site du Valier, chauve-souris dans les quatre grottes...).

• **Actualités sur les contrats et outils Natura 2000 en septembre 2017 et novembre 2017**



*« Natura 2000 : des responsabilités mais des outils pour agir ! »*

ACTUS DU PNR SEPTEMBRE 2017

**Des Quiers calcaires du Mas d'Azil aux estives du Valier et du Biros en passant par les grottes de Montseron, Tourtouse, Aliou et Massat, le Parc naturel régional anime les sites Natura 2000 de son territoire.**

Autant de milieux et d'espèces reconnues d'intérêt communautaire dont les activités humaines sont à la fois garantes du bon état et susceptibles d'être accompagnées grâce à cet outil européen.

Des contrats agricoles sur les coteaux secs ou sur les pelouses d'altitudes, des contrats ni-ni de restauration de milieux pour leur rendre leur vocation agricole : Natura 2000 accompagne à la fois financièrement et techniquement les communes et les exploitants dans la restauration ou le maintien des habitats et des espèces.

Mais c'est aussi l'occasion, au travers de Natura 2000, de se réapproprier la richesse des territoires. Un accompagnement des enfants est proposé chaque année passant par une sortie à la rencontre des milieux qui les entourent et par une production valorisant leur investissement.

Pour la deuxième année, un concours photo se met en place sur les écoles et collèges des sites Natura 2000 du Parc afin d'appréhender leur paysage sous l'angle artistique. Ce concours, à vocation pédagogique, s'inscrit dans les animations financées dans le cadre de Natura 2000.

Grâce à cette dernière lettre aux partenaires dédiée à Natura 2000, vous saurez tout sur cet outil : où se situent les sites, quelle portée réglementaire, quels outils, de quel accompagnement puis-je bénéficier... ?

<http://www.parc-pyrenees-ariegoises.fr/les-actions-du-parc/connaitre-et-preserver-la-nature-des-pyrenees-ariegoises/quelques-outils-de-protection-de-l'environnement/natura-2000/>



*Les contrats Natura 2000, un coup de pouce aux propriétaires pour l'entretien des milieux naturels*

ACTUS DU PNR FÉVRIER 2018

**Spécificité des sites Natura 2000, les contrats « ni agricoles – ni forestiers » (les « ni-ni ») sont une vraie opportunité, pour vous aider à entretenir ou restaurer ces milieux naturels remarquables.**

**1. Pour qui ?**  
Tout propriétaire, exploitant agricole ou non, et toute collectivité ayant des parcelles incluses dans le périmètre d'un site Natura 2000

**2. Pourquoi souscrire un contrat ?**  
Les contrats « ni-ni » ont pour vocation de vous aider à entretenir ou restaurer vos milieux naturels remarquables qui ont perdu ou n'ont pas encore de vocation agricole, par exemple pour rouvrir landes et autres milieux en cours d'enfrichement.

Le contrat ni-ni vous permet de financer des travaux selon un cahier des charges spécifique que nous réalisons avec vous. Ce financement à 100% est assuré sur des crédits Etat (ministère de la transition écologique et solidaire) et européens (FEADER).

- 3. Quelques exemples de contrats « ni-ni » :**
- > Restauration de milieux couverts par débroussaillage
  - > Débroussaillage léger d'entretien des lisières et des milieux herbacés
  - > Entretien de rizières des bords de cours d'eau
  - > Restauration ou entretien de mares

**4. Avec qui ?**  
Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégoises assure l'accompagnement administratif et logistique des Contrats Natura 2000 « ni-ni » sur son territoire, et notamment la réalisation des diagnostics écologiques qui comprennent un plan de travaux.



• **Informations relatives au concours photo inter-sites**

L'animation scolaire pour la période 2017 - 2018 a été commune pour les 5 établissements concernés : RPI de Massat, collège de Seix, collège du Mas d'Azil, école de Sentein et une nouvelle école primaire dans le réseau Natura 2000, celle de Prat-Bonrepoux.

Se basant sur le succès du premier concours photo, cette année, une animation alliant aspects naturalistes et artistiques a été reconduite en partenariat avec l'Association des Naturalistes de l'Ariège, l'Office National des Forêts, Gestnat Conseils et la photographe Sandrine Rousseau. Point fort de cette année, une concertation entre les animateurs des sites Natura 2000 situés dans la périmètre du PNR a permis de réaliser une animation scolaire commune : un concours photos. Ainsi, l'école de Moulis (site Natura 2000 du Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien, animé par Gestnat Conseils pour le compte de la commune de Moulis) et une 2<sup>ème</sup> classe du RPI de Massat, Biert et Le Port (site Natura 2000 de Mont Ceint, mont Béas, tourbière de Bernadouze, animé par la commune de Le Port) ont été associées à cette initiative de concours inter-site.

Cette année, c'est le thème des habitats liés aux milieux forestiers qui a amené les enfants à intégrer les enjeux des sites Natura 2000, aiguïser leur regard photographique, trier les photos et les présenter à un jury pour aboutir une exposition montrant leur vision particulière et attachante de la biodiversité. Ce concours a également été une opportunité pour les



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL, L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

élèves de découvrir des métiers en lien avec l'environnement en impliquant différents intervenants extérieurs (professionnels de la gestion des espaces naturels, forestiers, naturalistes, etc.).

L'animation était composée de :

- une intervention en classe de la photographe pour expliquer les notions de la photographie ;
- une sortie sur le terrain pour les 150 élèves concernés, composée de plusieurs ateliers naturalistes et artistiques (land art et photographie) ;
- une animation en classe pour consolider les acquis naturalistes ;
- le tri des photographies en classe et le choix des 15 photos présentées au concours.

Ainsi, la classe de CE2 de Massat est partie à la découverte des forêts de chênes, châtaigniers et noisetiers de Boatès, et celle de CP-CE1 a marché dans les forêts enneigées bordant l'étang de Lers.

Les écoliers de Sentein sont allés à la recherche des indices des mulots et des pics dans la hêtraie du col d'Arjeau, et ceux de Moulis ont découvert les bocages du lieu-dit « las Tronques ».

Les élèves de 6ème du collège de Seix sont partis explorer les magnifiques forêts entourant le lac de Bethmale, et ceux de 4ème du collège du Mas d'Azil ont étudié les chênes typiques des forêts du Plantaurel.

Un jury s'est ensuite réuni le 1<sup>er</sup> février 2018 pour élire les 13 photographies gagnantes du concours photo « Natura 2000 : regards d'enfant sur une biodiversité remarquable ». Les 5 membres du jury (inspectrice de l'éducation nationale, DDT, élus du SMPNR des Pyrénées Ariégeoises, salariés du SMPNR ayant une sensibilité « photographique ») ont, cette année encore, été impressionnés par la qualité des photos proposées et les choix ont été difficiles.

A l'issue de ce travail, une exposition a été montée avec les 13 photographies gagnantes imprimées en grand format sur support rigide et les 90 photographies présentées au jury imprimées sur papier en format A4.

### Photographies gagnantes

(voir site <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/concours-photo-natura-2000-les-resultats/>)



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Parallèlement au concours 2017-2018, le concours 2016-2017 a été exposé dans plusieurs sites du Parc naturel régional :

- Salon des Arts de Sainte-Croix-Volvestre du 30 juillet au 7 août 2017
- Restaurant la Gourmandine à Seix du 10 août au 5 septembre 2017
- Médiathèque du Mas d'Azil du 6 septembre au 27 octobre 2017
- Médiathèque de Massat du 6 novembre au 26 mars 2018
- Médiathèque d'Arignac du 27 mars au 11 avril 2018



Exposition photo à la médiathèque de Massat

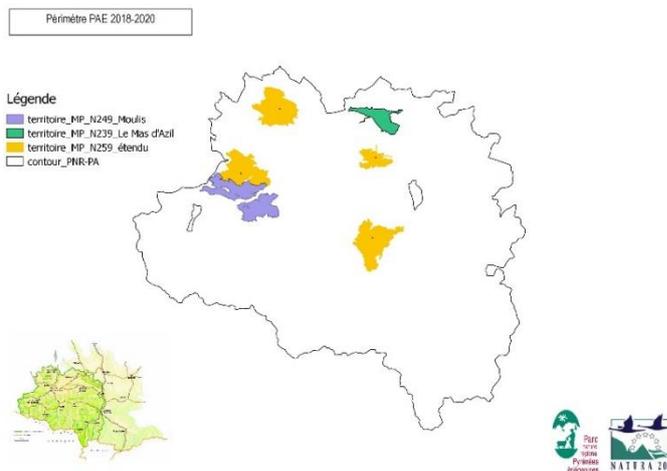
Plusieurs actualités ont également été publiées sur le site internet du PNR :

- juin 2017 : Les photos gagnantes du concours Natura 2000 sont exposées à Icart !
- octobre 2017 : Un concours photo pour valoriser les forêts des sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
- novembre 2017 : "Regards d'enfants sur une biodiversité remarquable" exposition Natura 2000 à la médiathèque de Massat
- février 2018 : Concours photo « Natura 2000 », les résultats !

#### • Dépôt du Projet agro-environnemental 2018-2020

En décembre 2017, le Parc naturel régional a déposé un PAE qui permettra le déploiement des MAEc pour la période 2019-2020. Le périmètre proposé dans le cadre de cet appel à projet est celui constitué par :

- d'une part les sites Natura 2000 inclus dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises dont les contrats se terminent en 2020 : soit le site des Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat (FR730836) et le site des Chars de Moulis et de Liqué (FR7300836),
- et d'autre part le site composé des 4 grottes d'Aliou, de Montseron, de Massat et de Tourtouse avec leur périmètre étendu : FR7300835, FR7300838, FR7300839 et FR7300840 animés par le SMPNR des Pyrénées ariégeoises.



Dans un objectif d'engagement durable de la part des agriculteurs des sites, les mesures qui seront proposées à la contractualisation se placent dans la continuité des actions déjà menées sur les sites :

**Mesure Systèmes Herbagers et Pastoraux (SHP) :** Cette mesure de maintien de pratiques a été conçue dans le but de préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée et de certaines surfaces pastorales, dénommées « surfaces cibles » (SC).

Les engagements de cette mesure ont été définis en considérant dans un premier temps que la pérennité et l'état écologique de ces surfaces dépend de leur intégration structurelle et fonctionnelle dans les systèmes d'élevage

d'herbivores et dans un second temps que les systèmes de production agricole concernés reposent, au moins en partie, sur des bases écologiques, c'est-à-dire sur l'exploitation par pâturage ou fauche de fourrages issus de milieux semi-naturels.

Le maintien de ces SC au sein des prairies et pâturages permanents de l'exploitation est privilégié car elles participent à :

- la préservation de la qualité de l'eau par une gestion économe en intrants,
- la préservation de la biodiversité à la fois en tant que milieu favorable à celle-ci que par le maintien des infrastructures agroécologiques,
- l'atténuation du changement climatique par le stockage de carbone dans les sols

Comme développé pour chacun des sites Natura 2000, le risque identifié sur le territoire est un risque de déprise de niveau 1. En conséquence, sur le territoire du PAEC, le montant de l'aide est de 58 €/ha/an.

Pour pouvoir contractualiser cette mesure, le taux de spécialisation herbagère maximum sera de 70 %, le taux de chargement maximum de 1.4 UGB/ha, la part minimale de surfaces cibles à engager de 50 %. C'est le chargé de mission agro-environnement du SMPNR qui définira les surfaces cibles à engager : elles seront toutes en sites Natura 2000 et porteront prioritairement sur les habitats d'intérêt communautaire et/ou de priorité régionale.

### **HERBE\_09 - Amélioration de la gestion pastorale :**

Cette opération vise le maintien des zones à vocation pastorale (landes, parcours, pelouses, etc.) composées d'une mosaïque de milieux (strates herbacées et ligneux bas et quelques ligneux hauts).

La richesse biologique de ces espaces est maintenue en évitant le surpâturage ou le sous pâturage. La fixation de conditions d'entretien de ces surfaces trop rigides (chargement instantané maximum et minimum, période de pâturage...) n'est pas adaptée à la préservation des milieux et peut parfois conduire à une dégradation des zones les plus fragiles ou une perte de biodiversité des zones soumises à une forte dynamique.

Cette mesure a ainsi pour objectifs de s'assurer que l'ensemble des parcelles engagées soient utilisées de manière à lutter contre leur fermeture et de favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité de ces milieux, en se basant sur un plan de gestion pastoral.

Cette opération contribue principalement aux domaines prioritaires 4A et 5E fixés par l'Union européenne pour le développement rural.

Le montant de l'aide est de 75,44 €/ha/an

Dans le PAEC, l'engagement unitaire HERBE 9 est proposé de façon à permettre un travail très fin sur les parcelles en question. Il est proposé que les structures agréées pour réaliser la rédaction du plan de gestion pastorale soient le SMPNR des Pyrénées Ariégeoises et Gestnat Conseil, en la personne de Jérôme PEREIRA.

### **HERBE\_07 - Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle :**

L'objectif de cette opération à obligation de résultat est le maintien des prairies permanentes riches en espèces floristiques qui sont à la fois des habitats naturels et des habitats d'espèces produisant un fourrage de qualité et souple d'utilisation.

La préservation de leur biodiversité passe par le non-retournement des surfaces, une fréquence d'utilisation faible (1 à 2 fauches annuelles et 2 à 3 passages du troupeau), une première utilisation plutôt tardive et une fertilisation limitée.

Les modes d'exploitations peuvent varier d'une région à l'autre ou d'une année à l'autre. Cette opération permet aux exploitants d'adapter leurs pratiques à ces spécificités locales et aux variations annuelles tout en garantissant le maintien de la richesse biologique. Il s'agit ainsi de fixer un objectif de résultats en termes de diversité floristique obtenue.

Cette opération contribue principalement aux domaines prioritaires 4A et 5E fixés par l'Union européenne pour le développement rural.

Le montant de l'aide est de 66,01 €/ha/an.



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



## HERBE\_10 – Gestion de pelouses et landes de sous-bois :

L'objectif de cette mesure vise le maintien de la biodiversité en particulier des habitats naturels inféodés aux pelouses, landes en sous-bois et des habitats d'espèces liés au couvert arboré (insectes d'intérêt communautaire et chauve-souris).

Cette opération vise ainsi à renforcer le pâturage, par des interventions manuelles et/ou mécanique sur les strates herbacées, arbustive et/ou arborée, afin de maintenir un équilibre entre couverts herbacés (pelouses, landes) et couvert arboré, permettant de maintenir l'accessibilité des animaux au pâturage sur les surfaces concernées.

Cette opération contribue principalement aux domaines prioritaires 4A et 5E fixés par l'Union européenne pour le développement rural.

Le montant de l'aide est de 103.40 €/ha/an.

Nom du site Natura	2019			2020			TOTAL
	Nb expl	Surf à contractualiser (ha)	Coût sur 5 ans	Nb expl	Surf à contractualiser (ha)	Coût sur 5 ans	
Mas d'Azil				9	1085	389 475,50	
Moulis				15	1000	331 242,50	
4 Grottes	15	450	134 533,50	15	300	89 689	
Coût total PAEC sur 5 ans			134 533,50			810 407	944 940.50

- Appel à projet pour les communes de 5000 €

Le SMPNR animateur a lancé un appel à projets auprès des communes, dans la limite du financement de 5 000 € TTC par chantier par l'animation Natura 2000. Les communes étaient invitées à faire part de leurs projets de préservation de la biodiversité ou de communication et sensibilisation sur ces sites.

Deux projets ont été proposés : la création d'un sentier pédagogique au Mas d'Azil, et l'installation de nichoirs à chauves-souris sur les communes des grottes, à l'initiative de la commune de Cazavet.

Compte tenu des délais et modalités financières, seul le projet des nichoirs a pu être mis en œuvre à ce jour.



## II. Compte-rendu de l'animation du site FR7300821 « Vallée de l'Isard, Mail de Bulard, Pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère » & FR7312001 « Vallée de l'Isard »

### 1. Présentation

#### 1. Le Docob et le(s) site(s) Natura 2000

Le site Natura 2000 composé de la Zone Spéciale de Conservation des « Vallée de l'Isard, Mail de Bulard, Pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère » et de la Zone de Protection Spéciale « Vallée de l'Isard » a été validé par le Comité de pilotage de décembre 2004 et par arrêté préfectoral le 4 juin 2007, et animé à partir de 2004.

#### 2. L'animation

Suite au Comité de pilotage du 29 juin 2015, les membres du Comité de pilotage du site ont renouvelé la désignation du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, maître d'ouvrage de l'opération d'animation, et ont confié pour trois ans la Présidence du Comité de pilotage à Clément BONNANGE, élu de la commune de Bonac-Irazein. Le comité de pilotage de juin 2018 a validé la présidence du Copil à Daniel Le Coutour, élu d'Antras, ainsi que le renouvellement de la convention-cadre d'animation confiant l'animation du site Natura 2000 au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

#### 3. Rappel des enjeux et objectifs du Docob

Le site, d'une surface de 6422 ha, englobe la quasi-totalité de la vallée du Biros ainsi qu'une partie de la Forêt Domaniale de Bonac.

Les plages altitudinales s'échelonnent entre 800m (au Pont) et 2880m (Pic de Maubermé) avec une topographie relevant une forte proportion de pentes à dénivelés supérieurs à 40 -50 % ainsi que la présence de nombreuses falaises. L'ensemble des habitats naturels et habitats d'espèces qui ont fait l'objet de la présente étude appartiennent à la région biogéographique alpine. Ce site est soumis à un climat montagnard de régime atlantique.

Plus de la moitié de la superficie du site est représentée par des espaces ouverts pastoraux : landes et pelouses. Près d'un tiers consiste en des milieux forestiers.

Le document d'objectifs a mis en évidence 3 objectifs de conservation, portant sur le maintien, le développement et la gestion :

- des activités agricoles et pastorales,
- d'un tourisme durable
- de la faune sauvage.

Les priorités d'actions sont données par le croisement des enjeux et des objectifs. Les actions sur les **espaces ouverts, agro-pastoraux**, apparaissent comme **prioritaires**.

### 2. Bilan et mise en œuvre des actions

Sur cette période 2017-2018, dans la continuité des actions déjà engagées et le suivi des contrats, le Parc naturel régional a fait appel à l'Office National des Forêts pour un certain nombre de tâches, à la Fédération pastorale de l'Ariège pour les actions autour des estives du site et notamment la réflexion autour de la réouverture de certains secteurs, à l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA) pour des actions de connaissance (Desman). L'ANA et la photographe Sandrine ROUSSEAU sont également intervenues dans le volet sensibilisation.



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



## 1. Actions mises en œuvre par la structure animatrice

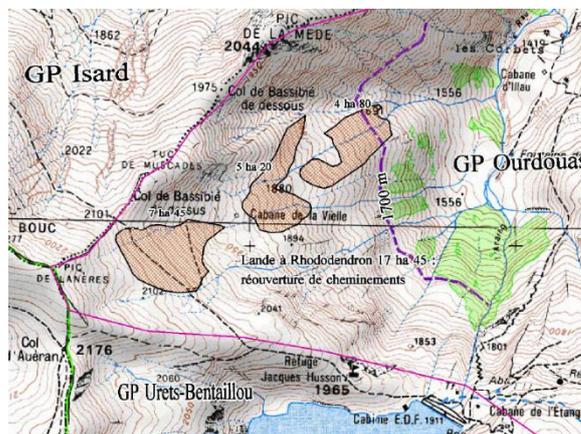
L'animation du site a été conduite conformément au cahier des charges pour la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 FR7300821 « FR7312001 » et en application de la convention Etat/SMPNR.

Ainsi, il s'est agi pour cette période 2017-2018 de la mise en œuvre des actions suivantes :

- Est.1 : Ré-ouvrir les milieux fermés / Est.3 : Expérimentation pour la restauration d'habitats d'intérêt communautaire

Un travail cartographique d'identification de parcelles en domanial hors gestion collective et hors SAU dans l'objectif de proposer des contrats « ni-ni » a été effectué en amont avec la Fédération pastorale de l'Ariège, GestNat et l'ONF. Des simulations cartographiques sur la base de contours de groupements pastoraux avaient été effectuées en prenant en compte la présence d'habitats d'intérêt communautaire.

Une étude de faisabilité de contrats ni-ni a été réalisée sur le secteur du refuge d'Araing, mais n'a pas permis d'aboutir à un projet de contrat ni-ni (parcelles déclarées PAC).



- Est.7 : Suivi et évolution des actions engagées

Durant cette période d'animation, l'animateur du site a engagé la révision du document d'objectifs. Au cours de groupes de travail avec les partenaires historiques du Docob (Elus locaux, SMPNRPA, ANA, Association Dissonance, CBNPMP, CEA, NMP, Fédération Pastorale, ONF, GestNat, Groupements pastoraux, ONCFS, Offices de Tourisme, accompagnateurs en montagne, les Amis du PNR), il a été possible d'actualiser les enjeux du site afin de caractériser au mieux les thématiques stratégiques à venir. Le montage technique et financier de nouvelles fiches-actions permettra d'engager des actions plus opérationnelles que celles aujourd'hui possibles. L'objet est d'aboutir à un catalogue d'actions opérationnel et validé en 2018. Une attention particulière sera portée sur la complémentarité entre les deux sites Natura 2000 Isard et Valier notamment dans un souci d'opérationnalité.

- Com.1 : Information au grand public et aux différents acteurs du site des règles de bonne conduite - Projet pédagogique école de Sentein

Dans le cadre du projet commun de concours photos, les élèves de l'école de Sentein (25 enfants dont 13 en école maternelle) ont bénéficié d'une animation alliant découverte des milieux forestiers et photographie avec :

- Une animation de 2 heures en classe de la photographe Sandrine ROUSSEAU pour initier les enfants à la photographie
- Une sortie sur le terrain d'une demi-journée le 20 septembre 2017 dans la hêtraie du col d'Arjeu au cours de laquelle l'ANA a pu sensibiliser les enfants à la biodiversité forestière, sa faune et sa flore.
- Une sortie sur le terrain d'une demi-journée le 18 octobre 2017 dans la hêtraie du col d'Arjeu pour les ateliers photo et land art
- En parallèle, l'ANA a apporté un complément sur la reconnaissance de quelques espèces d'arbres (feuilles, fruits, écorce), savoir mesurer leur taille et calculer leur âge. Les liens avec quelques animaux (rongeurs, écureuils, fourmis des bois, chauves-souris, cervidés, blaireau, oiseaux...) a aussi été abordé. Enfin, des contes ont été récités aux plus petits.

Les enfants ont également été accompagnés par Sandrine ROUSSEAU pour réaliser des photographies.



Sortie sur l'Isard, septembre et octobre 2017

- Mise en œuvre MAEc :

En partenariat avec la Fédération pastorale de l'Ariège et GestNat, le PAE des estives du site Natura 2000 FR7300821 de la Vallée de l'Isard, Mail de Bulard, Pic de Maubermé, de Serre Haute et du Crabère a été animé et les mesures proposées à la contractualisation.

Historiquement, il a été très difficile de mettre en place ces contrats sur le territoire du fait d'une contrainte forte, à savoir la prédation. A cause de la prédation, de très nombreux éleveurs ovins ont arrêté de transhumé, des quartiers d'estives ont été abandonnés et ces changements ne peuvent correspondre avec un plan de gestion instauré lors de la première année de contractualisation. Par ailleurs, s'est ajouté à ce contexte difficile, le retard de paiement des mesures ces dernières années. En effet seuls 2 groupements pastoraux (GP) sur 4 ont accepté de s'engager dans le cadre d'un contrat. Les deux éléments ayant déterminé ces choix sont les importants retards de paiement accusés sur les MAEt, qui posent de gros problèmes de trésorerie, et le contexte fort de prédation qui rend incertaines les perspectives de maintien des effectifs à 5 ans.

Ainsi, alors que les campagnes précédentes des mesures d'aide agricoles avaient largement contribué au bilan plutôt positif de la transhumance sur ce territoire, la campagne de contractualisation 2017-2018 a été mitigée :

Bilan 2017-2018 :

- 5 Groupements Pastoraux et 9 exploitants agricoles individuels potentiels

⇒ Contrats individuels sur 95 ha ⇔ 6 200 €/an (31 000 €/5an)

⇒ 2 groupements pastoraux engagés :

- |   |   |  |
|---|---|--|
| Bonac-Vallée d'Orle : 272,71 ha ⇔ 20 573 €/an | } | 229 307 €/5an sur une enveloppe disponible de 592 225 €/5ans |
| - Isard : 335,21 ha ⇔ 25 288 €/an             |   |  |

- Esp1 : Suivi d'espèce : le Desman (mutualisé avec le site du Valier)

## Contexte

Dans le cadre du Document d'Objectifs (DOCOB) de la zone spéciale de conservation FR7300821 et de la zone de protection spéciale FR7312001 « Vallée de l'Isard », le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) figure parmi les espèces listées en Annexe 2 de la Directive Habitats, conférant à l'espèce une prise en compte particulière dans l'élaboration du DOCOB. Des objectifs conservatoires ainsi que des préconisations de gestion sont spécifiés pour l'espèce dans ce document.

Pour mieux prendre en compte le desman dans l'animation de ce site Natura 2000, il paraît tout d'abord nécessaire de



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



réactualiser les données afin de mieux connaître sa répartition dans le site.

## Historique

Le site « Vallée de l'Isard » est traversé par la rivière le Lez qui prend sa source au Pic de Maubermé culminant à 2880 m d'altitude, et chemine le long de la vallée jusqu'à rejoindre le Salat à Saint-Girons.

Dès les années 60, Aymerich Peyre et Bernard Richard notaient déjà la présence de Desman dans la vallée du Lez. A partir des années 90, Alain Bertrand cartographie la présence de Desman des Pyrénées sur le Lez et sur plusieurs de ses affluents tels que le ruisseau de Trémoulet, de l'Orle et l'Isard. Des données de présence de l'espèce ont été recensées entre 2000 et 2015.

## Objectif de l'étude

Un des objectifs du DOCOB est l'apport d'une meilleure connaissance des populations présentes sur le site. Dans cet objectif, un inventaire a été réalisé en 2017.

D'après les connaissances acquises depuis les années 2000 sur la répartition du desman dans ce bassin versant, les lieux de prospections concernés par la présente étude ont été choisis de manière à, soit réactualiser une donnée ancienne, soit détecter l'espèce sur des affluents du Lez pour lesquelles aucune donnée n'a été recensée.

## Protocole d'inventaire

L'inventaire a consisté en la prospection de plusieurs affluents du Lez pour lesquels aucune donnée de desman n'a été répertoriée sur la base de données SICEN, hormis pour le ruisseau de Rabe pour lequel une donnée de desman avait été observée en 2004.

La prospection s'appuie sur la recherche d'indices de présence du desman. Il s'agit dans ce cas des fèces qui représentent à ce jour la méthode de détection de l'espèce la plus efficace. Dans cette optique, il est veillé à ce qu'aucun épisode pluvieux significatif n'ait eu lieu dans les 4 à 5 jours précédents la recherche afin d'éviter tout effacement des indices.

Chacun des ruisseaux est parcouru par deux observateurs. La progression s'exécute d'aval en amont, en recherchant les indices de présence sur tous les supports possibles, blocs émergents du lit des ruisseaux, dans les berges, ainsi que sur les embâcles des troncs d'arbres.

La prospection sur un ruisseau débute lorsque l'accès est possible et se poursuit jusqu'à l'observation d'au moins une fèces. Dans le cas contraire, la progression se poursuit sur environ 500 m de linéaire de cours d'eau.

Le choix a été fait de ne pas mettre en œuvre le protocole desman, proposé dans le cadre du LIFE, qui correspond à une prospection d'un tronçon de 700 m pour lequel les 200 premiers et 200 derniers mètres sont prospectés. Ce protocole est adapté pour la recherche de desman dans le cadre d'étude sur une emprise précise ou le suivi de population. Dans le cas considéré, une prospection aléatoire était réputée plus efficace.

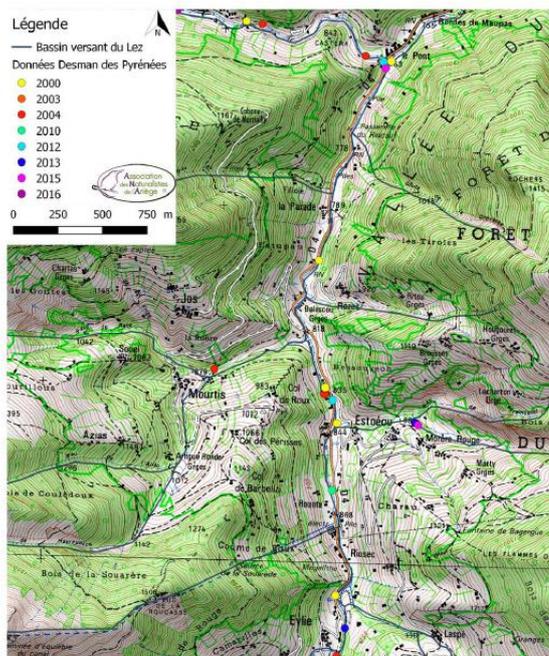
## Résultats

L'inventaire a été réalisé le 24 novembre 2017.

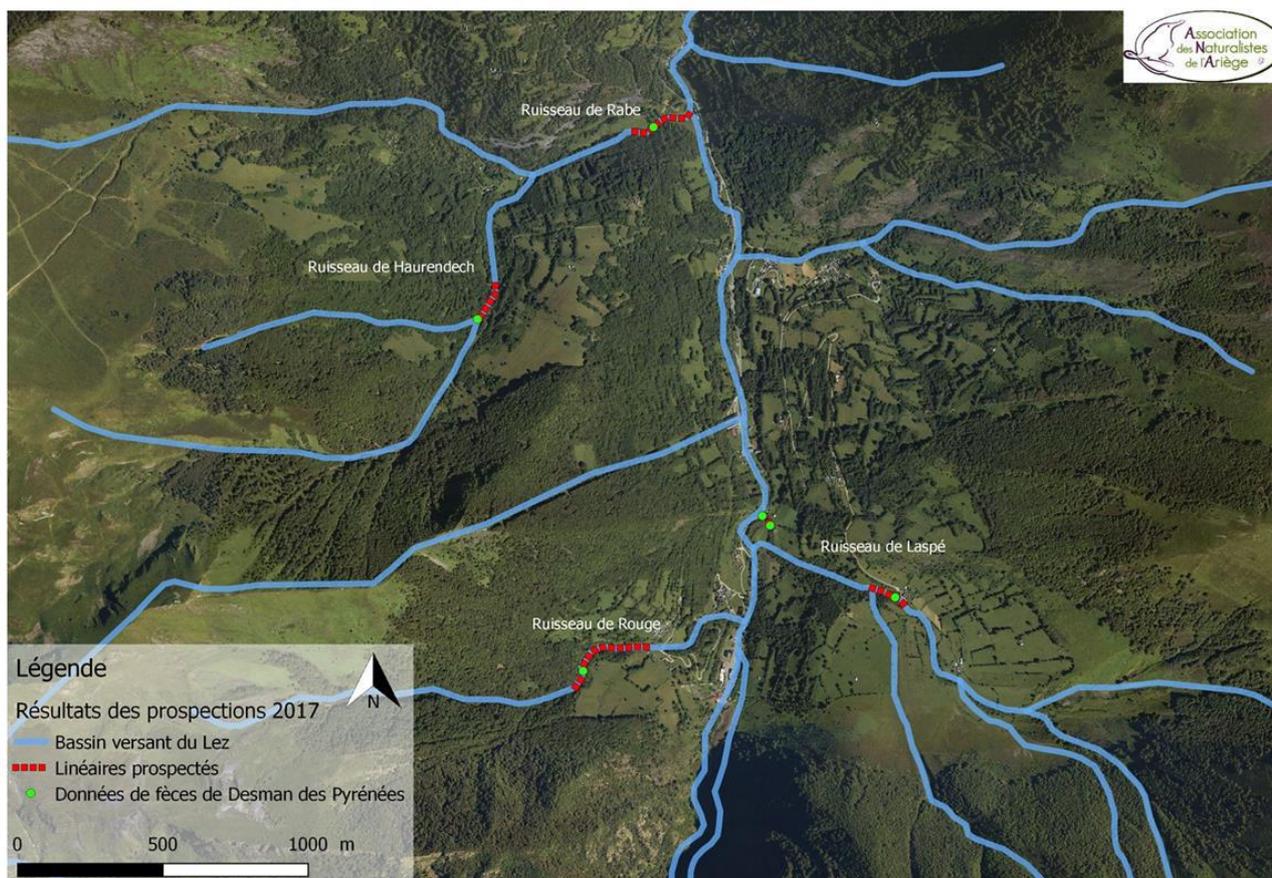
Quatre ruisseaux ont été prospectés (listés de l'aval vers l'amont du Lez) :

- Ruisseau de Rabe, affluent rive gauche du Lez
- Ruisseau de Haurendech, affluent rive droite du ruisseau de Rabe
- Ruisseau de Laspé, affluent rive droite du Lez
- Ruisseau de Rouge, affluent rive gauche du Lez

Le linéaire prospecté diffère en fonction des affluents du fait que la prospection a été arrêtée dès les premiers indices certains observés. Le ruisseau de Rabe a été inventorié sur 237 m environ, le ruisseau de Haurendech sur 141 m, celui



de Laspé a été prospecté sur 58 m à partir de sa confluence avec le Lez, puis sur 128 m au niveau du hameau de Laspé. Enfin, le ruisseau de Rouge a été prospecté sur environ 337 m de linéaire.



Au moins une féces a été observée sur chacun des ruisseaux prospectés.

A cette journée de prospection, peuvent être ajoutées les observations obtenues lors d'une journée d'animation autour des rivières et du desman réalisée en partenariat avec le Relais Montagnard de Bonac. En effet de nombreux indices de Desman ont été observés le 24 juin 2017 dans le ruisseau de l'Isard.



Ruisseau de Rouge

## Conclusion

Les prospections de 2017 ont permis d'apporter des connaissances supplémentaires sur la présence du Desman des Pyrénées sur certains affluents du Lez, particulièrement sur des petits ruisseaux.

A ce jour et en considérant les données récentes postérieures à 2010, il peut être établi que l'espèce utilise de manière assez homogène l'ensemble du haut bassin versant du Lez jusqu'à une altitude avoisinant 1200m. Cependant, malgré des prospections dans le cadre du PNA desman puis d'autres inventaires, la présence actuelle de *G. pyrenaicus* n'est pas confirmée en zone de montagne au-delà de 1200/1300 m.

En 2017, les conditions météo complexes de l'été et automne n'ont pas permis de réaliser des prospections en haute altitude.

Des prospections supplémentaires sont donc prévues dans le cadre des actions Natura 2000 afin de parcourir les ruisseaux d'altitudes comme le Rau des Pugues, Le Rau d'Uretz, l'Araing ou encore le secteur de La Plagne et Bentaillou.

- Suiv. : Suivi du DOCOB

Le CoPil du site Natura 2000 de l'Isard a été réalisé le 6 juin 2018.

## 2. Evaluation des incidences

Sur cette période d'animation, aucun dossier d'évaluation des incidences n'a été soumis à l'animateur.



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

## 2 Compte-rendu de l'animation du site FR7300822 « Vallée du Ribérot et Massif du Mont Valier » & FR7312003 « Massif du Mont Valier »

### 1. Présentation

#### 1. Le Docob et le(s) site(s) Natura 2000

Le site Natura 2000 composé de la Zone Spéciale de Conservation « Vallée du Ribérot et Massif du Mont Valier » et de la Zone de Protection Spéciale « Massif du Mont Valier » a été validé respectivement par Comité de pilotage en 2005 et 2010 et par arrêté préfectoral en 2007 et 2011.

#### 2. L'animation

Suite au Comité de pilotage du 3 septembre 2015, les élus du site ont désigné le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, maître d'ouvrage de l'opération d'animation, et ont confié la Présidence du Comité de pilotage à Christine TEQUI, Maire de Seix. Le Comité de pilotage de juin 2018 a validé la présidence accordée à Patrick Laffont, élu de Bordes-Uchentein, ainsi que le renouvellement de la convention-cadre d'animation confiant l'animation du site Natura 2000 au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

#### 3. Rappel des enjeux et objectifs du Docob

Le site, d'une surface de 7 744,5 ha comprend la Vallée du Ribérot, l'amont de la vallée d'Estours et le Massif du Valier. Il s'échelonne de 630 m (Pont d'Ayer, Vallée du Ribérot), à 2838 m d'altitude (Mont Valier).

Quatre grands objectifs ont été mis en évidence :

- Objectif 1 : Soutenir le pastoralisme afin de maintenir et renforcer une gestion favorable aux habitats et aux espèces
- Objectif 2 : Maintien, développement et gestion d'un tourisme durable
- Objectif 3 : Gestion de la faune sauvage
- Objectif 4 : Animation, mise en œuvre et suivi du dossier a été ajouté.

Les priorités d'actions sont données par le croisement des enjeux et des objectifs. Les actions sur les **espaces ouverts, agro-pastoraux**, apparaissent comme **prioritaires**.

### 2. Bilan et mise en œuvre des actions

Sur cette période courant 2017-2018, dans la continuité des actions déjà engagées et le suivi des contrats, le Parc naturel régional a fait appel à GestNat Conseils, à l'ANA, à l'Office National des Forêts et à la Fédération pastorale de l'Ariège pour des actions liées à la réouverture de milieux.

#### 1. Actions mises en œuvre par la structure animatrice

L'animation du site a été conduite conformément au cahier des charges pour la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 FR7300822 & FR7312003 et en application de la convention Etat/SMPNR.

- ANIM.SUIV : Suivi, évaluation de la mise en œuvre du DOCOB – mise en œuvre de contrats de réouverture

Un travail cartographique d'identification de parcelles en domanial hors gestion collective et hors SAU dans l'objectif de proposer des contrats « ni-ni » a été effectué en amont avec la Fédération pastorale de l'Ariège, GestNat et l'ONF. Des simulations cartographiques sur la base de contours de groupements pastoraux avaient été effectuées en prenant en compte la présence d'habitats d'intérêt communautaire.

Une étude de faisabilité de contrats ni-ni sur le secteur de l'Arcouzan et en forêt domanial de Bonac a ainsi permis d'identifier comme prioritaire la réouverture de landes au bénéfice d'habitats plus ouverts avec également un enjeu galliformes.

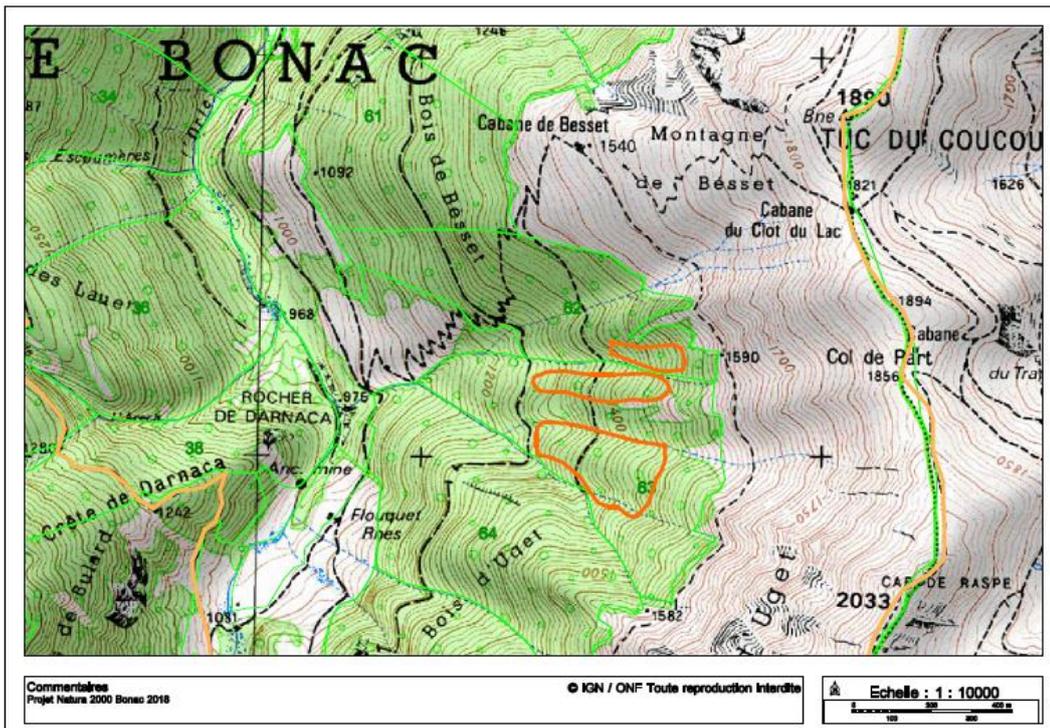


PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES





Localisation des secteurs identifiés pour une réouverture – cascade d'Arcouzan



Secteurs identifiés par l'ONF en forêt de Bonnac (enjeu Galliformes)

La mise en œuvre des chantiers et prévue lors de l'animation 2018-2019.

- Mise en œuvre MAEC :

En partenariat avec la Fédération pastorale de l'Ariège et GestNat, le PAE des estives du site Natura 2000 du Valier a été animé et les mesures proposées à la contractualisation.

Des réunions ont été organisées individuellement auprès des membres de chacun des 9 Groupements Pastoraux.

Démarche :

- Présentation des MAEC dans le détail et des liens avec les autres dispositifs d'aide au pastoralisme
- Identification des surfaces cibles, et distinction aux dires du gestionnaire des surfaces (1) engageables au vu des pratiques existantes, (2) engageables à conditions de modifier les pratiques (évaluation de la faisabilité de ces modifications), (3) non engageables.

Concrètement cela a nécessité pour chaque estive, d'une part un travail d'animation auprès du groupe d'éleveurs transhumants, et d'autre part un travail d'analyse et d'élaboration de scénarii, à l'issue duquel le groupe a pu se déterminer sur son souhait de poursuivre sa réflexion dans un projet d'estive visant à améliorer sa gestion et à élaborer un contrat MAEC.

A l'issue de ces réunions, 4 gestionnaires d'estive ont souhaité rentrer dans le dispositif de contractualisation.

Cependant seuls 3 contrats ne seront signés car le GP de Taus Espugues est titulaire d'un contrat MAET jusqu'à fin 2017, et l'enveloppe était insuffisante pour honorer les 3 contrats restants.

Les diagnostics, nécessairement déjà établis dans les grandes lignes en vue de l'animation des réunions individuelles, ont consisté à affiner le travail préalable, en concertation avec l'animateur de site :

- Ventilation précise au vu du terrain des surfaces : (1) engageables au vu des pratiques existantes, (2) engageables à conditions de modifier les pratiques (évaluation de la faisabilité de ces modifications), (3) non engageables,
- En articulation avec la gestion globale de l'estive, identification des modifications de pratiques nécessaires à la contractualisation,
- Élaboration d'un projet de contrat en lien avec un projet d'estive.

Cette phase a impliqué un important travail d'animation de groupe avec chaque GP et ses partenaires.

A l'issue de la contractualisation, chaque gestionnaire d'estive a bénéficié d'un accompagnement adapté consistant à :

- Un appui administratif : appui à la tenue des documents contractuels et au respect des engagements ;
- Un suivi technique : accompagnement des gestionnaires d'estive dans les projets liés à la mise en œuvre des contrats : développement du gardiennage, amélioration du fonctionnement de l'estive, animation de groupe, etc.

Bilan 2017-2018 :

- 5 Groupements Pastoraux  
⇒ 5 groupements pastoraux engagés :
- **GP du Trapech** : 307,39 ha ⇔ 23 190 €/an
- **GP du Fonta** : 198,30 ha ⇔ 14 960 €/an
- **GP d'Arreau** : 341,31 ha ⇔ 25 748 €/an
- **GP du Taus** : 332,70 ha ⇔ 25 099 €/an
- **GP du Trapech** : 34,97 ha ⇔ 2 638 €/an

458 173 €/5an sur une enveloppe disponible de 453 727 €/5ans



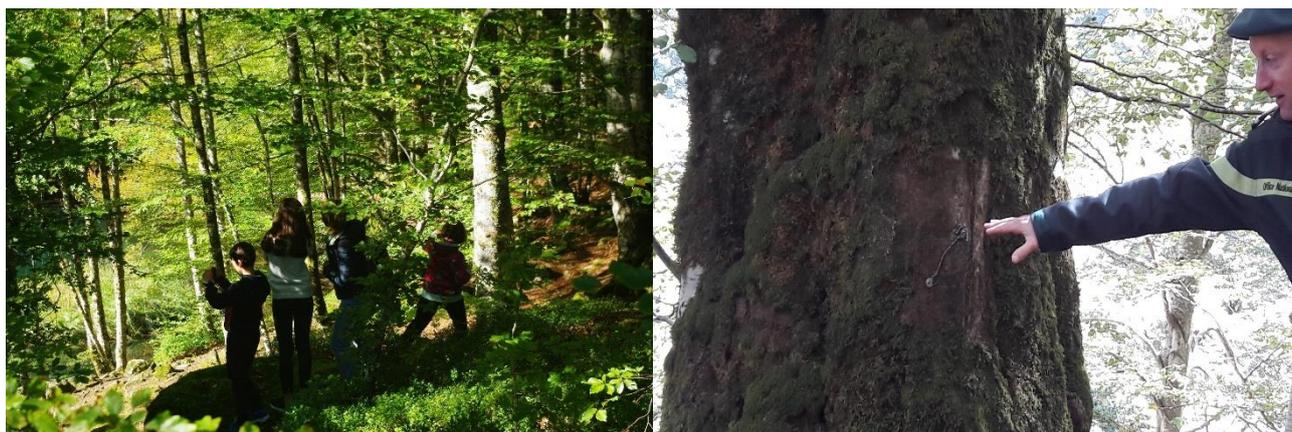
PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



- COM.SENS2 : Projet pédagogique collège Jules Palmade de Seix

Dans le cadre du projet commun de concours photos, une classe de 6<sup>ième</sup> du collège Jules Palmade a bénéficié d'une animation alliant découverte de la forêt et photographie avec :

- Une animation en classe de la photographe Sandrine ROUSSEAU pour initier les enfants à la photographie ;
- Une sortie sur le terrain d'une journée le 21 septembre 2017 autour de l'étang de Bethmale au cours de laquelle l'Office National des Forêts et l'Association des Naturalistes de l'Ariège ont sensibilisé les enfants sur l'écosystème forestier, sa faune et sa flore. Les enfants ont également été accompagnés par Sandrine ROUSSEAU pour réaliser des photographies. Un atelier Land-Art avec Camille Morel du PNR permettait de diviser la classe en ateliers ;
- Une animation en classe de la photographe pour le tri et le choix des photos présentées au jury.



Sortie sur le Valier, septembre 2017

Interventions de l'ANA sur le terrain et en classe :

Lors de la sortie autour du lac de Bethmale, a été proposé aux élèves de collecter différentes feuilles d'arbres. Ces échantillons ont permis d'aborder la notion de détermination d'espèce d'arbres en imaginant différentes clés de détermination et différents classements possibles. Chacun des élèves a eu ensuite à remplir une fiche de description poussée de son arbre. Après avoir déterminé les arbres à l'aide des clés de détermination, ils devaient le mesurer avec la méthode de la croix du bucheron. Une explication de la photosynthèse a ensuite permis d'aborder la notion de croissance des arbres et il leur a été possible de connaître l'âge grâce au comptage des cernes de croissance.

Les élèves ont également pu aborder la question de l'écosystème en relevant les autres organismes présents autour des arbres (champignons, insectes, autres végétaux...). Dans un second temps, les élèves ont été invités à relever d'éventuels indices de présence (griffures, fientes, poils, cônes et graines épluchés, plumes...) et ainsi appréhender la notion d'écosystème et de relation entre êtres vivants.

- Gestion Desman

### Contexte

Dans le cadre du Document d'Objectifs (DOCOB) de la zone spéciale de conservation FR7300822 « Vallée du Riberot et massif du Mont Valier », le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) figure parmi les espèces listées en Annexe 2 de la Directive Habitats, conférant à l'espèce une prise en compte particulière dans l'élaboration du DOCOB. Des objectifs conservatoires ainsi que des préconisations de gestion sont spécifiés pour l'espèce dans ce document.

### Historique

Le site « Vallée du Riberot et massif du Mont Valier » est à cheval sur les versants Est et Ouest du Mont Valier. Le site



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



comprend la Vallée du Ribérot à l'ouest et la Vallée de l'Artigue à l'est. Ils se jettent respectivement dans le Lez et le Salat, tous deux rattachés au bassin de la Garonne.

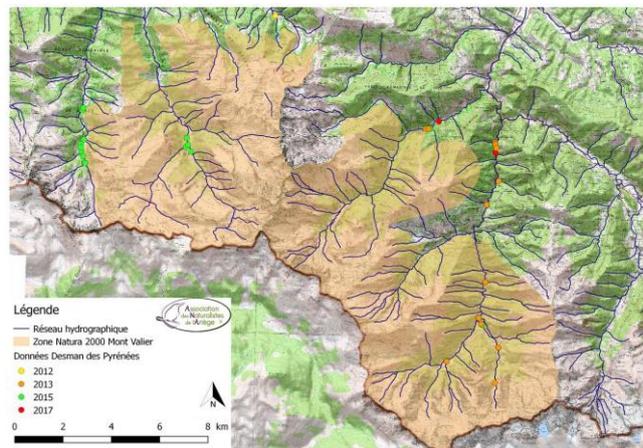
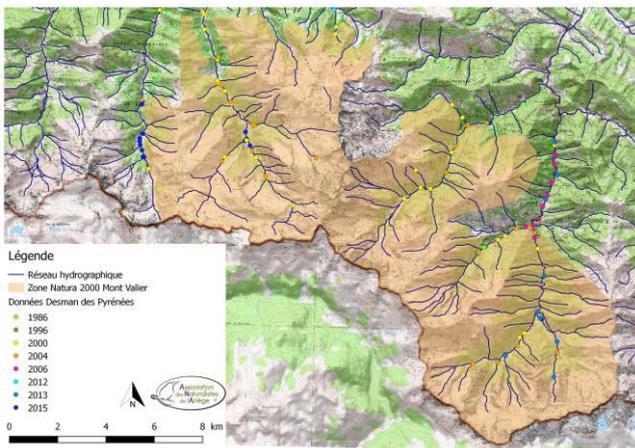
Ainsi le réseau hydrographique du secteur concentre de très nombreux cours d'eau (30 km de linéaire au cumulé) à débit variable et quelques lacs et étangs.

Le Desman des Pyrénées est connu depuis les années 1990 sur le Ribérot et sur plusieurs de ses affluents tels que les ruisseaux de Peyralade et Le Muscadet. En 2000, le desman était présent à l'amont du Ribérot où des fèces avaient été trouvées à la quasi-confluence avec l'étang rond. Par ailleurs, les observations sont étalées de manière assez homogène le long du cours d'eau.

Les prospections plus récentes réalisées en 2015 montraient la présence de l'espèce jusqu'à environ 300 m en amont de la confluence entre le Ribérot et le ruisseau de Peyralade. Aucun autre indice n'avait été observé plus en amont. Sur la partie aval, malgré un effort de prospection important et la mise en place de deux nuits de capture, la présence de *G.pyrenaicus* n'est confirmée ni au Pla de la Lau, ni sur l'aval du Ribérot. Quelques fèces ont cependant été observées par Marjorie Biffi lors des prospections réalisées pour sa thèse (Influence des facteurs environnementaux et des interactions biotiques sur la sélection de l'habitat et le régime alimentaire du desman des Pyrénées, *Galemys pyrenaicus*). Cependant, les fèces observées par Marjorie ne sont pas attribuées avec 100% de certitude au desman (M.Biffi, comm.pers.)

Dans le bassin du Salat, le desman est bien connu sur le Salat et quasiment tous ses affluents mais les données récentes de moins de 10 ans (Fig.2) sont peu nombreuses et toutes situées à moins de 1100m d'altitude (sauf une donnée au cirque d'Anglade – 1500m).

Réactualiser les données d'altitude paraît donc une nécessité.



## Objectif de l'étude

Un des objectifs du DOCOB est l'apport d'une meilleure connaissance des populations présentes sur le site afin d'aboutir à une amélioration des habitats de l'espèce. Dans cet objectif, un inventaire a été réalisé en 2017 afin de prospecter d'une part le Ribérot et ses affluents et d'actualiser les données anciennes de présence de l'espèce et d'autre part d'actualiser les données d'altitude dans le bassin du Salat.

De plus un ruisseau n'a a priori jamais été prospecté : le ruisseau du Mourtis (Cirque de Campuls). Il en est de même pour le secteur des lacs d'Eychelle et d'Ayes. Il est prévu que ces sites soient prospectés.

## Protocole

La prospection s'appuie sur la recherche d'indices de présence du desman. Il s'agit dans ce cas des fèces qui représentent à ce jour la méthode de détection de l'espèce la plus efficace. Dans cette optique, une attention est portée à ce qu'aucun épisode pluvieux significatif n'ait eu lieu dans les 4 à 5 jours précédents la recherche afin d'éviter tout effacement des indices.

Chacun des ruisseaux est parcouru par deux observateurs. La progression s'exécute d'aval en amont, en observant le

dessus et dans les enchevêtrements des blocs émergents des ruisseaux, dans les berges, ainsi que sur les embâcles de troncs d'arbres.

La prospection sur un ruisseau débute lorsque l'accès est possible et se poursuit jusqu'à l'observation d'au moins une fèces. Dans le cas contraire, la progression se poursuit sur quelques centaines de mètres de linéaire de cours d'eau.

Choix a été fait de ne pas mettre en œuvre le protocole desman, proposé dans le cadre du LIFE, qui correspond à une prospection d'un tronçon de 700 m pour lequel les 200 premiers et 200 derniers mètres sont prospectés. Ce protocole est adapté pour la recherche de desman dans le cadre d'étude sur une emprise précise ou le suivi de population. Dans le cas considéré, une prospection aléatoire était réputée plus efficace.

## Résultats

Seules les vallées du Ribérot et de l'Estours ont été prospectées.

Pour la vallée du Ribérot, l'inventaire a consisté en la réalisation d'une boucle parcourant l'itinéraire utilisant le GRT55 jusqu'à l'étang rond en suivant le cours d'eau Le Ribérot, puis l'étang long par le GRT54 pour rejoindre le ruisseau de Barlonguère afin de retourner au point de départ en longeant le ruisseau de Peyralade.

La prospection a été réalisée les 24 et 25 août 2017 à 4 personnes.

Trois cours d'eau ont été prospectés :

- Le Ribérot
- Ruisseau de Barlonguère
- Ruisseau de Peyralade

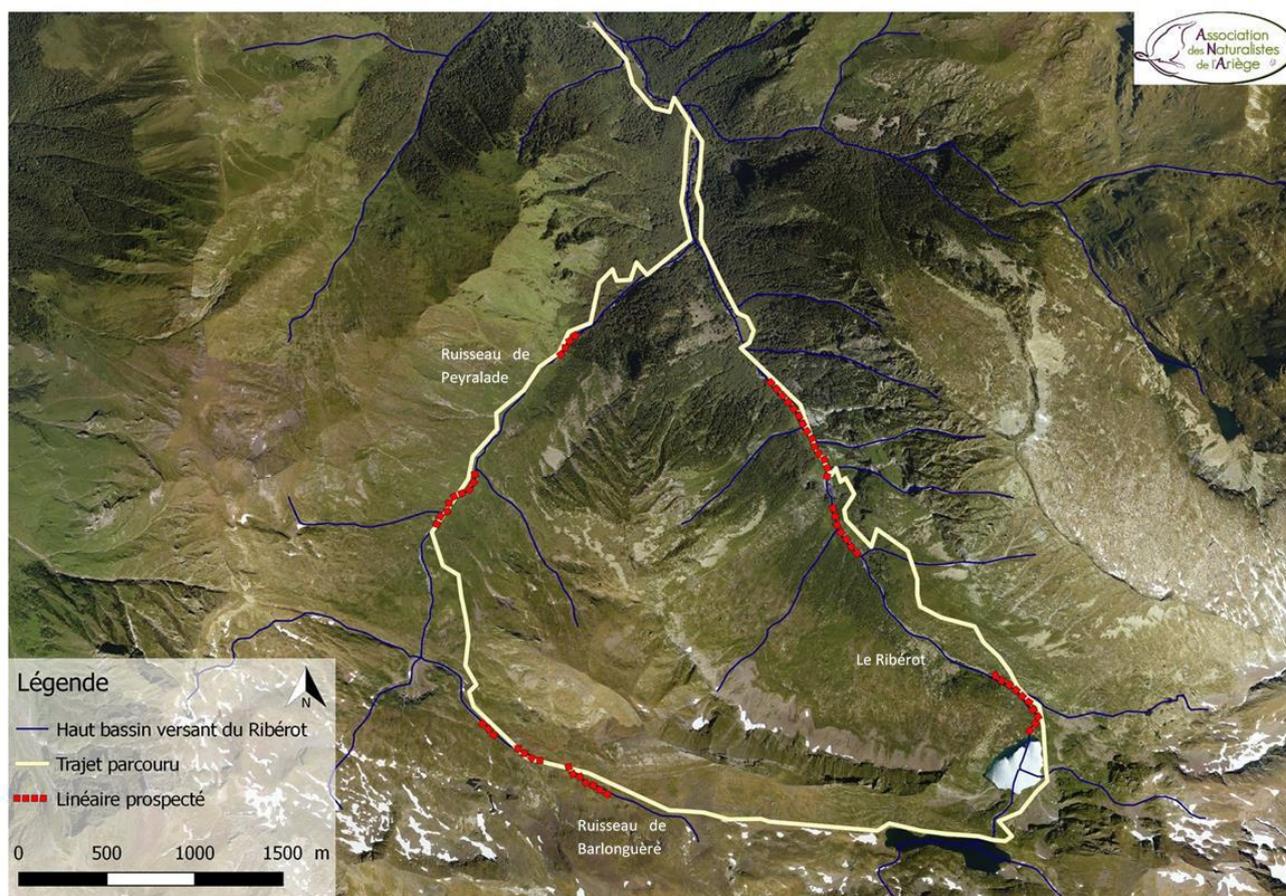


Figure 4. Cartographie du trajet parcouru et localisation des tronçons de cours d'eau prospectés

Trois tronçons ont été prospectés sur Le Ribérot cumulant environ 1,48 km parcouru dans le cours d'eau à la recherche d'indices. Trois autres tronçons ont également été prospectés sur le ruisseau de Barlonguère sur environ 650 m au total. De même pour le ruisseau de Peyralade pour lequel 600 m de cours d'eau ont été prospectés et répartis sur deux tronçons.

L'inventaire réalisé sur l'ensemble des tronçons n'a pas permis de mettre en évidence la présence du Desman des Pyrénées. Aucune fèces n'ont été observées. Un seul indice douteux ne permettant pas de déterminer l'auteur avec certitude a été trouvé en amont du Pla de la Lau (secteur proche des observations de 2015).

Il est important de noter que plusieurs sections du Ribérot et du ruisseau de Peyralade étaient complètement asséchées en surface. Cet assèchement est très rare voire exceptionnel pour ces cours d'eau. Certains témoignages ont été recueillis, indiquant que cela n'avait pas été observé depuis au minimum une trentaine d'années.

Par ailleurs, aucun indice de Loutre d'Europe n'a été vu mais a été observée la présence de Crossope aquatique (ruisseau de Peyralade) et de cincle plongeur

Un point d'observation a été réalisé au bord de l'étang rond afin d'éventuellement réaliser une observation directe de desman comme cela peut arriver parfois dans les lacs aux eaux très claire.

L'Estours a été prospecté dans le cadre d'une journée de balade naturaliste avec les Amis du PNR (9/07/2017) mais également par deux personnes en formation Desman (14/08/2017). De nombreux indices ont été observés en aval de la confluence avec le Lameza mais aucun en amont. Les conditions peu favorables sont sans doute la raison.



Indice douteux trouvé en amont de la passerelle cabane de Nerech.

## Conclusion

Les prospections de 2017 n'ont pas permis d'apporter des connaissances supplémentaires sur la présence du Desman des Pyrénées sur le Ribérot, Barlonguère et Peyralade. Le cruel manque d'eau pourrait avoir eu un impact négatif sur la présence de l'espèce, se réfugiant potentiellement plus en aval sur le cours d'eau.

Pour la vallée de l'Estours, la présence du Desman est confirmée dans sa partie aval de la confluence avec le Lameza mais aucun indice n'a été observé en amont.

Les conditions météo très orageuses n'étant pas favorable peuvent expliquer ces résultats. La prospection en zone d'altitude s'avère complexe et nécessite sans aucun doute un plus grand nombre de passages pour arriver à obtenir des résultats positifs.

Il est espéré que des conditions d'observation seront plus favorables en 2018 pour permettre de réaliser plus de passages et ainsi multiplier les chances d'observation. Les recherches seront poursuivies dans la vallée du Ribérot accompagnées de prospections sur la haute vallée de l'Estours, la vallée d'Angouls, mais également sur le secteur du cirque de Campuls et de l'étang d'Ayes.

- Suiv. : Suivi du DOCOB

Le CoPil du site Natura 2000 du Valier a été réalisé le 6 juin 2018. Il a proposé la présidence du Comité de pilotage au maire de Bordes-Uchentein en la personne de Patrick LAFFONT.

## 2. Évaluation des incidences des projets

Sur cette période d'animation, aucun dossier d'évaluation des incidences n'a été soumis à la structure animatrice.

### 3 Compte-rendu de l'animation des sites grottes FR7300835 « Grotte d'Aliou », FR7300838 « Grotte de Montseron », FR7300839 « Grotte du Ker de Massat » & FR7300840 « Grotte de Tourtouse »

---

## 1. Présentation

### 1. Le Docob et le(s) site(s) Natura 2000

Le site Natura 2000 est composé des quatre grottes « Aliou », « grotte de Montseron », « grotte du Ker de Massat » et « grotte de Tourtouse ».

La Zone Spéciale de Conservation de ces sites a été validée par le Comité de pilotage de 20 juin 2012 et par arrêté préfectoral le 21 décembre 2012.

### 2. L'animation

Suite au comité de pilotage de 2016, le Parc naturel régional a été confirmé comme animateur du site, et la présidence a été confiée à Geneviève OSMOND, Maire de Cazavet depuis 2015. Cependant, afin de caler les mandats de présidence de CoPil avec les dates de renouvellement de la convention-cadre d'animation (valable 3 ans), il a été proposé de prolonger la présidence de Mme Osmond pour un an, jusqu'en mars 2019. Les membres élus présents ont voté favorablement.

### 3. Rappel des enjeux et objectifs du Docob

Les grottes du Ker de Massat, la grotte d'Aliou à Cazavet, la grotte de Malarnaud à Montseron et la grotte de Tourtouse possèdent une thématique similaire liée aux chauves-souris justifiant leur rassemblement en un seul document d'objectifs. Parmi les 23 espèces mises en évidence lors des inventaires liés au DOCOB, 9 relèvent de la Directive Habitats ayant motivé la désignation des sites en Natura 2000. Certaines effectuent l'ensemble de leur cycle annuel en milieu souterrain (Mioptère de Schreibers, Rhinolophe euryale, Grand et Petit Murin avec des effectifs de plusieurs milliers d'individus pour les deux premières espèces), alors que d'autres présentent une partie de leur cycle liée au bâti humain, notamment lors de la mise-bas (Petit et Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées). D'autres encore occupent le milieu forestier une grande partie de l'année (Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein).

### 4. Missions de la structure animatrice

L'animation du site sera conduite conformément au cahier des charges pour la mise en œuvre des documents d'objectif des sites Natura 2000 FR7300835, FR7300838, FR7300839, FR7300840.

## 2. Bilan et mise en œuvre des actions

Sur cette période, dans la continuité des actions déjà engagées et le suivi des contrats, le Parc naturel régional a fait appel à Jérôme PEREIRA pour les actions à thématique agricole et à l'ANA pour l'accompagner sur les actions à thématique naturaliste et d'éducation à l'environnement.

### 1. Actions mises en œuvre.

Ainsi, il s'est agi pour cette période courant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31/03/2018 de la mise en œuvre des actions suivantes :

- - S4-1 : Mettre en place un projet pédagogique sur Massat - Coordination du projet, production de l'école, sortie

Dans le cadre du projet commun de concours photos, les enfants du RPI de Massat, Biert, Bousсенac et le Port ont bénéficié d'une animation alliant découverte de l'écosystème forestier et photographie avec :



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



- Une animation en classe de la photographe Sandrine ROUSSEAU pour initier les enfants à la photographie
- Une sortie sur le terrain d'une journée le 19 septembre 2017 dans la forêt de Boatès à Massat pour la classe de CE2 au cours de laquelle l'Association des Naturalistes de l'Ariège a sensibilisé les enfants sur l'écosystème forestier, sa faune et sa flore. Les enfants ont également été accompagnés par Sandrine ROUSSEAU pour réaliser des photographies.
- Une animation en classe de la photographe pour le tri et le choix des photos présentées au jury.

### Intervention de l'ANA auprès du RPI de Massat :

Suite au choix de la thématique de l'année par le PNRPA, il a été convenu avec l'enseignante Claire Anthoine du RPI de Massat, de travailler avec ses 17 élèves de CE2 sur la thématique de l'arbre et la forêt.

Deux interventions ont eu lieu. Une première intervention d'une journée sur le terrain, le vendredi 22 septembre dans la forêt autour du hameau de Boatès. La seconde en classe, le jeudi 9 novembre, sur la thématique des insectes des forêts et des fourmis rouges en particulier.

Une première sortie sur le terrain à la découverte de la biodiversité de la forêt a eu lieu le mardi 19 septembre 2017. Pour cette sortie sur le terrain, d'une journée, la classe a été divisée en 2 demi-groupes de 8/9 élèves. Chaque demi-groupe a ainsi pu réaliser 2 ateliers d'une durée d'une demi-journée :

- Un atelier photo et land-art avec Sandrine Rousseau, et Camille Morel,
- Un atelier naturaliste, découverte des arbres de la forêt, avec Carole Herscovici (Ana).

Pour s'appropriier le site, les élèves avaient pour mission de collecter et ramener à l'animateur 5 feuilles d'arbre différentes. Cette collecte de feuilles a permis d'aborder la notion de clé de détermination des arbres par les feuilles, en imaginant les classements possibles et en s'initiant au vocabulaire lié à la description des feuilles.

Chaque élève avait pour seconde mission de choisir un arbre et de remplir une fiche descriptive poussée de son arbre ou « carnet d'enquêteur ».



Sortie en forêt de Boatès, 19 septembre 2017

Après avoir déterminé leur arbre, à l'aide de la clé de détermination, ils devaient le décrire physiquement, le mesurer à l'aide de la méthode de la croix du bûcheron.

Une explication de la photosynthèse a ensuite permis d'aborder la notion de croissance des arbres. Les élèves ont appris à déterminer l'âge des arbres en comptant les cernes des arbres coupés.

Puis les élèves ont relevé la présence d'autres êtres vivants sur cet arbre (végétaux, champignons, lichens, oiseaux, insectes ou mammifères ...).

Dans un second temps, les élèves étaient invités à relever tous les indices de présence d'animaux aux alentours (empreintes, galles, griffures ou dégâts sur les arbres, cônes et graines épluchés, cavités, plumes, œufs, crottes et

fientes...).

Pour finir, les élèves découvraient des empreintes d'animaux et des animaux représentés (sous forme de petits cartons) laissés par l'animateur dans la forêt. Ils devaient découvrir les auteurs des traces en faisant des paires.

A l'occasion de cette journée de terrain, les élèves ont pris conscience de la richesse de l'habitat forestier, du nombre d'espèces que pouvaient héberger un tel milieu naturel et de la nécessité de classer ce site Natura 2000, pour sa préservation.

Seconde séance : intervention en classe sur la biodiversité des forêts à travers la découverte des insectes forestiers.

Une seconde intervention a eu lieu en classe, jeudi 9 novembre, sur les insectes des forêts. A l'aide de puzzles en 2D et 3D, les élèves ont reconstitué le corps d'une fourmi. Ces outils ont permis d'aborder la notion de morphologie de l'insecte en général et de la fourmi en particulier.

Une maquette en résine grandeur nature d'une fourmilière de fourmis rousses a permis d'aborder la particularité des insectes sociaux, du rôle de chaque fourmi dans la fourmilière, de la reproduction et du cycle de vie de la fourmi au fil des saisons.



- Action S4-1: intervention auprès de l'école de Prat-Bonrepoux

Il a été convenu que l'action S4-1 se porterait cette année également sur le site de la grotte d'Aliou à Cazavet. La commune ne disposant pas d'école, l'école de Prat-Bonrepoux a été ciblée afin de toucher les élèves venant de la commune de Cazavet.

Les jours de sortie avec l'école de Prat-Bonrepoux n'ont pu être réalisés pour des raisons météorologiques et de difficultés pour trouver des dates communes aux différents intervenants.

Les sorties initialement prévues ont été remplacées par trois interventions en classe :

- 1er décembre 2017 : Rapaces forestiers (zoom sur le Milan royal, la buse variable et l'épervier).
- 19 janvier 2018 : Rapaces forestiers (zoom sur les rapaces nocturnes).
- 23 janvier 2018 : Chauves-souris (lien entre le thème de la forêt et la grotte de Cazavet).

Ces trois séances ont permis, à travers quelques espèces, d'aborder des notions d'anatomie comparée, de biologie des espèces et surtout d'interactions au sein de l'écosystème forestier (en lien avec les milieux environnants). Le tout s'est réalisé en mêlant des approches scientifiques, ludiques, sensorielles, imaginaires et artistiques.

- S4-2 : Sensibiliser les habitants et des visiteurs aux enjeux liés aux chauves-souris dans le village et aux alentours

La soirée du samedi 02 septembre 2017, a été dédiée à l'animation de la nuit européenne de la Chauves-souris à Tourtouse, au sein du théâtre de verdure. Le site Natura 2000 de la grotte de Tourtouse abrite une colonie majeure de mise-bas pour le département et la région, en été.



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Une cinquantaine de personnes (à minima) ont assisté à cette soirée qui s'est déroulée en trois temps :

- Le visionnage d'un diaporama sur les chauves-souris afin d'expliquer clairement les idées préconçues, la biologie, l'écologie et la diversité de ces espèces en lien avec le site N2000.
- La projection d'un film sur les chauves-souris : une Vie de Grand Rhinolophe de Tanguy Stoeckle
- Une balade nocturne afin d'appréhender les chiroptères, munis de détecteurs à ultrasons. De cette façon la notion d'ultrasons et les discussions autour de l'écologie acoustique des chiroptères deviennent beaucoup plus claires pour le public.

Le bilan de cette Nuit de la Chauves-souris a été relayé au niveau national dans les bulletins de la fédération des CEN.

- C1-1 : Suivi des effectifs en période automnale sur les 4 grottes en Natura 2000
- Suivi estivaux et hivernaux 2017/2018

Cette proposition de suivi concerne les espèces qui se reproduisent dans les cavités (Mioptère de Schreibers, Grand et Petit Murin, Rhinolophe euryale).

Pour les comptages estivaux, certains sites (Tourtouse, Aliou, et Massat) font l'objet de deux visites, afin de distinguer les effectifs de Petit et de Grand Murin, ce dernier étant logiquement plus précoce que son homologue.

**La visite estivale** consiste à un comptage en sortie de gîte avec détecteurs d'ultrasons (nécessité d'être plusieurs personnes, idéalement une par espèce et par sortie) pour évaluer le nombre d'adultes. Suite à la sortie des adultes, une photo des essaims de juvéniles peut être prise à l'intérieur des cavités afin d'évaluer le taux de natalité. Etant donné les périodes différentes d'envol des Mioptères et des Murins, le suivi estival demande deux périodes : une mi-juin pour les Murins juvéniles et une mi-juillet pour les Mioptères et les Rhinolophes euryales juvéniles. Bien sûr la pénétration dans ces grottes classées en APPB a fait l'objet d'une demande préfectorale d'autorisation dans un but de suivi scientifique des populations de chiroptères.

**La visite hivernale** consiste à pénétrer dans la cavité, déterminer et quantifier à vue les différentes espèces présentes en hibernation. Pour des mesures de précaution envers les chauves-souris, le code de déontologie du GCMP est respecté, qui préconise notamment de ne pas pénétrer à plus de 4 personnes dans les cavités.

En 2017, les comptages en mise-bas montrent une bonne saison de reproduction avec des effectifs en progression à Tourtouse et Massat. Les effectifs d'adultes pour Cazavet ont été estimés en fonction des jeunes présents, globalement de façon identique à l'année dernière. La baisse est donc à relativiser.

L'analyse du tableau de suivi fait ressortir plusieurs éléments :

- Un seul passage a pu être effectué à Cazavet ou des effectifs semblables à l'année dernière ont été observés.
- Certaines données de comptages n'ont pu être transmises à temps pour la rédaction du rapport (2 comptages à Massat). Une version mise à jour de ce document sera communiquée dès l'obtention des données. Toutefois, il peut être affirmé que les effectifs sont en augmentation.
- Dernièrement il faut souligner pour ce suivi à long terme qu'il n'est pas possible d'homogénéiser les comptages d'un site à l'autre en fonction de l'accessibilité du site pour le comptage et/ou l'observation de l'essaim de mise-bas:
- Pour le Ker de Massat, les comptages en sortie de cavité ainsi que l'observation de l'essaim de mise bas semblent bon, les estimations de fait aussi.
- Pour Aliou, la sortie de la cavité se divisant en 3, il faut être 6 personnes pour estimer les chauves-souris (en voulant différencier les Murins « de grande taille » et le Mioptère). Cette opération est difficile et les estimations peuvent donc être larges. Par contre pour l'essaim de mise bas, l'accessibilité en petit canot permet une très bonne estimation de la mise bas.

En 2018, il est prévu d'effectuer un comptage en sortie à l'intérieur de la grotte dans le but de pouvoir estimer avec plus de précisions les effectifs, notamment ceux des Murins de grande taille potentiellement en baisse (voir ci-après, la synthèse des suivis de mise bas).

- Pour Tourtouse, c'est l'inverse d'Aliou : l'essaim de mise bas, de par son accessibilité est impossible à estimer (on ne le voit pas en entier), par contre les individus en sortie sont facile à compter et les estimations doivent



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



donc être proche de la réalité.

- Pour Montseron, le comptage en transit automnal permet de bien estimer la population de chauve-souris.

Par conséquent certains chiffres sont à prendre avec précaution et c'est le suivi à long terme qui permettra d'estimer au mieux les tendances de chaque espèce.

**Tableau 1: Synthèse des comptages été 2017 et hiver 2018**

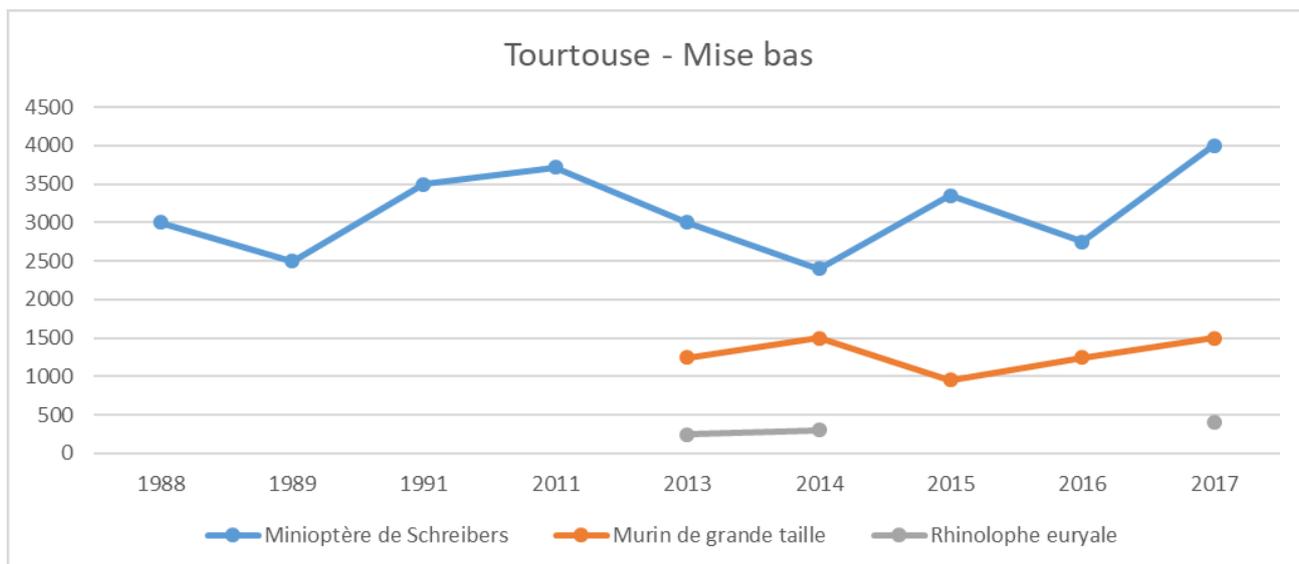
Date obs.	Nom usuel/simplifié	Nom latin/complet	Eff. précis	Eff. min	Eff. max	Age/Stade repro/Unité	Commune	Rq obs.
<b>Comptage HIVER</b>								
25/01/2017	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	27				MASSAT inf	
25/01/2017	Murin de grande taille	Myotis myotis ou Myotis oxygnathus	2				MASSAT inf	myomyo/oxy
25/01/2017	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	81				MASSAT inf	
25/01/2017	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	68				MASSAT inf	
25/01/2017	Murin de Natterer	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	1				MASSAT inf	
25/01/2017	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	30				MASSAT sup	
25/01/2017	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	1				MASSAT sup	
25/01/2017	Murin de grande taille	Myotis myotis ou Myotis oxygnathus	1				MASSAT sup	myomyo/oxy
25/01/2017	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	129				MONTSERON	
25/01/2017	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	16				MONTSERON	
25/01/2017	Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale Blasius, 1853	22				MONTSERON	
<b>Comptages ÉTÉ</b>								
08/06/2017	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros Bechstein, 1800		10	15	Adulte	TOURTOUSE	sortie de gîte
08/06/2017	Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale Blasius, 1853		200	400	Adulte	TOURTOUSE	sortie de gîte, vague estimation
08/06/2017	Murin de grande taille	Myotis myotis ou Myotis oxygnathus	1500			Adulte	TOURTOUSE	sortie de gîte; Myomyo/Myoocy indifférenciés
08/06/2017	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)		3000	3500	Adulte	TOURTOUSE	sortie de gîte
13/06/2017	Murin de grande taille	Myotis myotis ou Myotis oxygnathus	?			Juvenile	MASSAT	Myomyo/Myoocy indifférencié (juvenile) - à compter sur photo
13/06/2017	Murin de grande taille	Myotis myotis ou Myotis oxygnathus	?			Adulte	MASSAT	Myomyo/Myoocy indifférencié - effectifs non transmis
13/07/2017	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	?			Adulte	MASSAT	adultes en sortie de cavité - effectifs non transmis
03/07/2017	Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale Blasius, 1853		300	500	Adulte	TOURTOUSE	sortie de gîte, vague estimation
03/07/2017	Murin de grande taille	Myotis myotis ou Myotis oxygnathus	?			Juvenile	TOURTOUSE	Essaim inaccessible
03/07/2017	Murin de grande taille	Myotis myotis ou Myotis oxygnathus	1000			Adulte	TOURTOUSE	sortie de gîte; Myomyo/Myoocy indifférenciés
03/07/2017	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	4000			Adulte	TOURTOUSE	sortie de gîte
07/07/2017	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	?			Juvenile	MASSAT	Essaim à compter sur photo
07/07/2017	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)		2600	2700	Adulte	MASSAT	adultes en sortie de cavité
07/07/2017	Murin de grande taille	Myotis myotis ou Myotis oxygnathus	?			Juvenile	MASSAT	Myomyo/Myoocy indifférencié (juvenile)
07/07/2017	Murin de grande taille	Myotis myotis ou Myotis oxygnathus		600	700	Adulte	MASSAT	Myomyo/Myoocy indifférencié adultes en sortie de gîte
13/07/2017	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)		2500	3000	Juvenile	CAZAVET	essaim de juvéniles impressionnant, semblant occuper le même espace que les années précédentes / quelques Myomyo/Myoocy et Rhieur dedans

- Synthèse des suivis hivernaux et estivaux depuis 2013

- o Synthèse des suivis de colonies de mise-bas

Est proposée ici une petite synthèse des suivis effectués en période de mise bas sur les colonies de Massat, Cazavet et Tourtoise. Ces effectifs correspondent toujours aux adultes comptés en sortie de gîte ainsi que les adultes ayant pu être observé à l'intérieur de la cavité après comptage. Ici, les juvéniles ne sont pas inclus pour deux raisons. La première est qu'ils ne sont pas toujours visibles (notamment à Tourtoise) et que l'estimation des effectifs est difficile et gourmande en temps. Les effectifs d'adultes sont eux aussi à prendre avec des pincettes : il arrive que les conditions d'observations ne permettent pas d'estimer précisément la part des différentes espèces en sortie de gîte, ce qui a donné lieu à une estimation basée sur les remarques des observateurs ainsi que sur les proportions des juvéniles des différentes espèces lorsqu'ils étaient disponibles. Il est donc préférable d'observer les tendances générales plutôt que les effectifs précis à l'année. Fort heureusement, le protocole de comptage est resté le même et les observateurs aussi la plupart du temps. Des doubles-comptages en aveugle ont été effectués avec les nouveaux observateurs (notamment Thomas Cuyper) et ont permis de révéler une très bonne proximité lors des comptages.

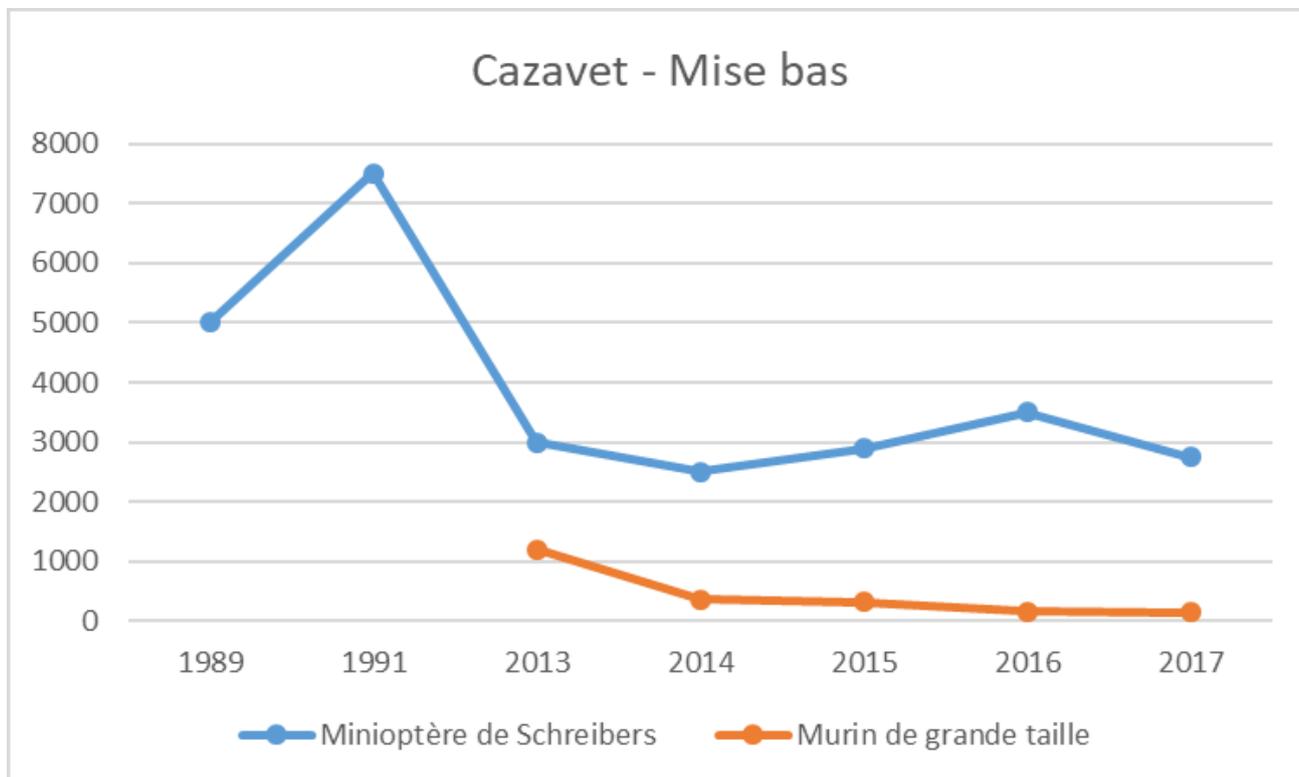
- Tourtouse – Grotte de Tourtouse



Evolution des effectifs d'adultes comptés en sortie de gîte à la grotte de Tourtouse

Les effectifs obtenus lors des différents comptages en période de mise bas à la Grotte de Tourtouse révèlent une relative stabilité, avec des effectifs compris entre 2500 4000 individus suivant les années. Il convient cependant de rester vigilants quant aux variations qui peuvent être importantes d'une année sur l'autre, révélant une certaine sensibilité de l'espèce aux diverses conditions pouvant altérer sa survie. Les effectifs de Murins de grande taille ainsi que de Rhinolophes euryale semblent stables bien que le recul sur cette dernière espèce soit bien trop insuffisant pour estimer une réelle tendance.

- Cazavet – Grotte d'Aliou



Evolution des effectifs d'adultes comptés en sortie de gîte à la grotte d'Aliou

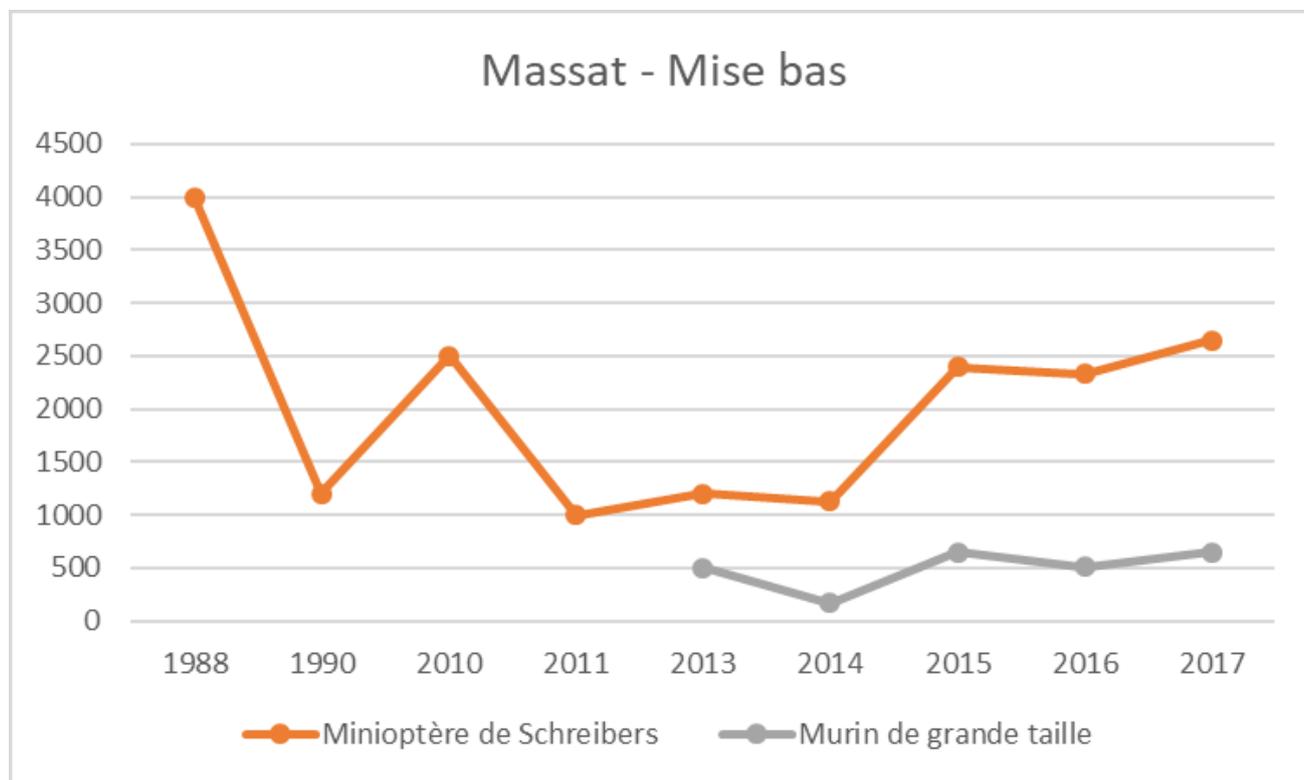


PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES.



Bien que très éloignés des effectifs observés en 1989 et 1991 (à moins qu'ils ne comprennent les juvéniles), les effectifs de Minoptères de Schreibers semblent stables avec notamment une présence remarquable d'un très grand nombre de juvéniles chaque année. Contrairement, les Murins de grande taille semblent être en diminution. Il est important de noter que la configuration du site rend extrêmement compliqué le comptage des adultes, et les Murins de grande taille se «noient» facilement parmi les effectifs conséquents de Minoptères. Il apparaît donc judicieux de réfléchir à un protocole de suivi plus adapté au site, notamment pour le suivi des Murins.

- Massat – Grotte de la Campagnole



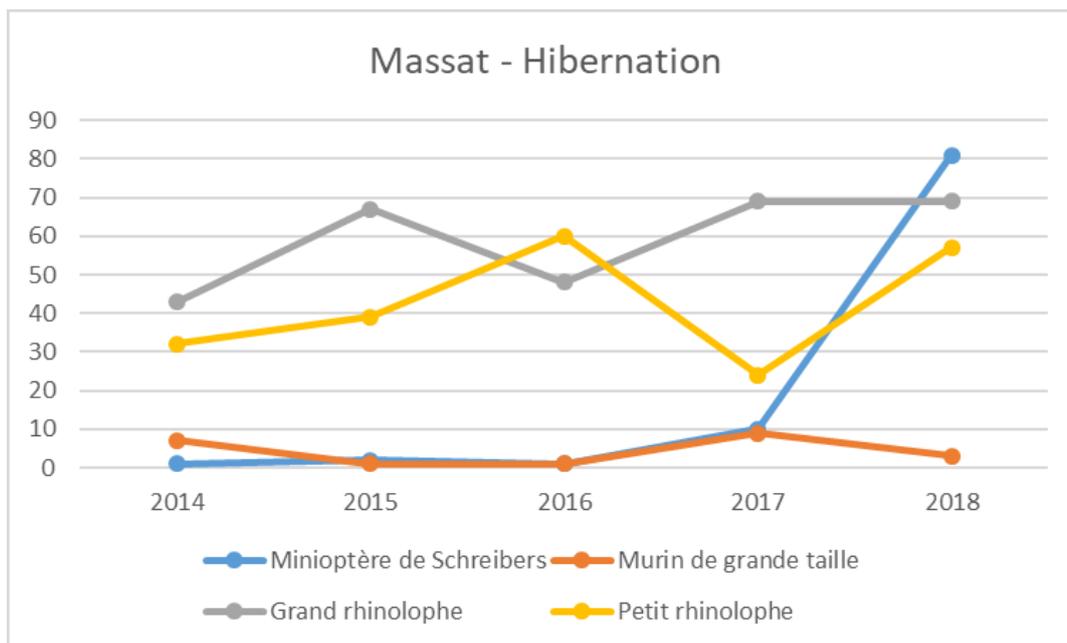
Evolution des effectifs d'adultes comptés en sortie de gîte à la grotte de la Campagnole

Les effectifs de Minoptères de Schreibers semblent en augmentation progressive depuis 2011, ce qui est de bon augure, mais n'atteignent en rien le compte de 4000 adultes observés en 1988. Les Murins de grande taille affichent quant à eux une relative stabilité autour des 500 individus.

- Suivi des colonies d'hibernation

Est proposé maintenant un bref bilan sur les données de comptages hivernaux, pour les espèces les plus représentatives de chaque site. Les observateurs ont toujours été des observateurs aguerris, mais l'effort de prospection a pu différer suivant les années. Les variations d'effectifs sont donc à relativiser lorsqu'ils restent faibles. Les grottes présentées sont les grottes de la Campagnole (Massat) et de Malarnaud (Montseron), les grottes de Tourtouse et d'Aliou (Cazavet) n'ayant que peu d'enjeu et n'étant donc pas suivies régulièrement.

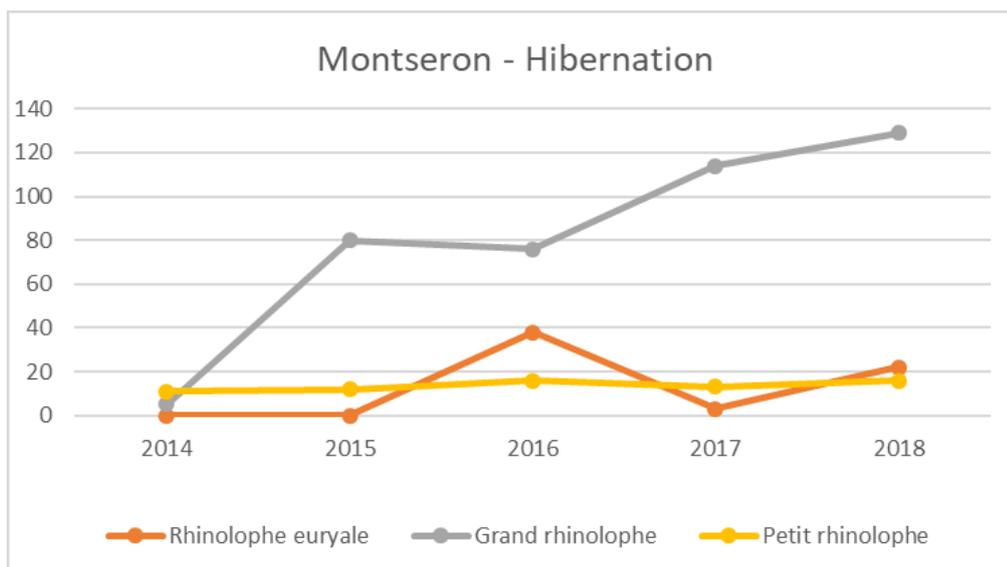
- Massat – Grottes de Massat



Evolution des effectifs des principales espèces hibernantes dans les grottes de Massat

Les enjeux des grottes de Massat (réunies ici de par leur proximité) ne sont visiblement pas en faveur d'effectifs exceptionnels mais plutôt pour le nombre d'espèces qui y passent l'hiver, dans des effectifs moyens. Le Grand rhinolophe et le Minoptère de Schreibers semblent en augmentation, légère pour la première espèce, plus marquée pour la seconde du fait d'un effectif record en 2018, huit fois supérieur à l'année 2017. Le Petit rhinolophe est lui plus fluctuant bien que plutôt stable sur 5 ans. Enfin, le Muro de grande taille est tout-à-fait anecdotique comparé aux autres espèces mais reste notable du fait de représenter les plus gros effectifs connus à cette période en Ariège. D'autres espèces sont présentes de façon plus sporadiques telles que la Barbastelle d'Europe, le Muro de Natterer ou le groupe des Murins à museaux sombres (alcatheo et à moustaches).

- Montseron – Grotte de Malarnaud



La grotte de Malarnaud est essentiellement fréquentée par les 3 espèces de Rhinolophidae que l'on retrouve en Ariège, à savoir le Petit rhinolophe qui affiche une incroyable stabilité, le Grand rhinolophe en nette augmentation ainsi que le

Rhinolophe euryale qui lui est présent de façon plus ponctuelle. Le site est aussi fréquenté ponctuellement par quelques Minioptères de Schreibers.

- Action C2-1 : Réalisation d'inventaires champignons sur Massat

Les prospections de terrain ont eu lieu les 9 et 18 octobre 2017 et ont bénéficié de conditions de poussée favorables. Les dates de sortie ont été choisies grâce aux informations fournies par Yannick Barascud. Deux habitats ont été visités, signalés comme intéressants ou potentiellement intéressants lors de l'évaluation préliminaire : une hêtraie calcicole à buis exposée nord, près des lacets du lieu-dit La Coume, et la ravine du cœur du site, occupée par une hêtraie à tilleul (en orange sur la cartographie ci-contre).

Les conditions de poussées ont permis de faire de nombreuses récoltes sur ces deux périmètres et il a été décidé d'approfondir leur inventaire plutôt que de couvrir davantage de surface.

L'établissement des listes de récoltes est exclusivement basé sur l'observation des sporophores.



Les espèces triviales ont été identifiées sur le terrain. Les récoltes intéressantes et/ou problématiques ont été photographiées pour constitution d'une banque d'images (qui sera fournie en .jpg avec le rapport final ; toutes les photos illustrant le présent travail sont issues du site), puis prélevées pour étude au laboratoire. Cette dernière a été réalisée à l'aide des réactifs macro- et microchimiques nécessaires et d'un microscope équipé d'un objectif à immersion. Une large littérature spécialisée a été utilisée pour les identifications (la bibliographie sera jointe au rapport final). Les récoltes disponibles en quantité et qualité suffisantes ont été mises en herbier (catalogue en annexe 1). Pour cela les échantillons ont été lentement séchés à 35°C à l'aide d'un dessiccateur puis aussitôt placés en sachets hermétiques. Ils sont ensuite congelés avant d'être déposés à l'herbier BBF au CBNPMP.

L'ensemble des données produites a été saisi et cartographié dans les bases de données Flora Pyrenaica / Geoflora du CBNPMP et seront transmises en fin d'étude avec le rapport final. La liste des taxons identifiés, les relevés bruts par station et leur cartographie figurent dans la partie II.1. Une évaluation patrimoniale sera apportée dans le rapport final. À ce stade, seront mentionnées les espèces de la liste rouge d'espèces menacées de champignons de Midi-Pyrénées (Corriol et al. 2014), et certaines autres récoltes remarquables.

Les prospections de terrain ont eu lieu les 9 et 18 octobre 2017 et ont bénéficié de conditions de poussée favorables. Deux secteurs ont été visités, une hêtraie (1) calcicole à buis exposée nord, près des lacets du lieu-dit La Coume, et la ravine du cœur du site (2), occupée par une hêtraie à tilleul.

Résultats : Taxons à statuts

*Clavaria incarnata* Weinmann (Lr MP DD) - Stations : 1

*Cyphellostereum pusiolum* (Berk. & Curt.) D.A. Reid (Lr MP DD) - Station : 1

*Dermoloma cuneifolium* (Fr. : Fr.) Singer ex M. Bon (Lr MP NT) - Stations : 1

*Entoloma bloxamii* (Berk. & Br.) Saccardo (Lr MP EN) - Stations : 1

*Entoloma versatile* (Fr. ? Gillet) Moser (Lr MP DD) - Stations : 2

*Hypochnicium polonense* (Bresadola) Strid (Lr MP DD) - Stations : 2

*Ischnoderma resinum* (Schrad. : Fr.) P. Karsten (Lr MP VU) - Stations : 2

*Macrotyphula fistulosa* (Holmskjöld : Fr.) R.H. Petersen (Lr MP DD) - Stations : 1

*Mycena polydelpha* (Lasch) Kühner (Lr MP DD) - Station : 1

*Peziza michelii* (Boudier) Dennis (Lr MP DD) - Stations : 2

*Pluteus luctuosus* Boudier (Lr MP VU) - Stations : 2

*Ramaria sanguinea* (Persoon) Quélet (Lr MP NT) - Stations : 1

*Ramariopsis rufipes* (G.F. Atkinson) R.H. Petersen (Lr MP NT) - Stations : 1

EN = en danger d'extinction

VU = vulnérable

NT = quasi menacée

DD = données déficientes

La seconde sortie était ciblée sur la ravine située au cœur du site, occupée par une hêtraie à tilleul sur sol riche, et hébergeant de gros fragments de bois mort au sol en décomposition. L'accent a été mis sur l'étude de la communauté d'espèces saproxyliques. De nombreuses récoltes de corticiés et de quelques polypores en parfait été de fraîcheur ont été faites. Parmi les plus remarquables figurent *Ischnoderma resinosum* (11) et *Gyrophanopsis polonensis* (12 ; = *Hypochnicium* p.). Le premier est bien plus rare que son homologue sur Sapin *Ischnoderma benzoinum*. Plusieurs mentions d'*I. resinosum* ont été faites sur *Abies alba*, en hêtraie-sapinière ariégeoise. S'il s'agit bien de cette espèce, il est plus probable qu'il y ait eu confusion sur la nature du bois mort colonisé, sans doute *Fagus*. *G. polonensis* est encore plus rare semble-t-il. Il s'agit de la 5ème donnée régionale et la deuxième pour l'Ariège, où il a été récolté sur *Salix* sp. en taillis de feuillus hygrophiles. Parmi les espèces saproxyliques originales figurent aussi *Pluteus luctuosus* [VU] et *Peziza michelii* (13).

*Entoloma versatile* (14) est quant à lui un humicole peu fréquent (4ème mention régionale mais la 3ème en Ariège) mais répandu en Europe, qui vient en forêt feuillue ou mixte sur sol à humus riche.

La campagne d'inventaires 2017 confirme le grand intérêt mycologique des forêts du site du Ker de Massat. Un taxon en danger, deux vulnérables, et trois quasi-menacés ont à ce jour été identifiés, sans compter les nombreuses observations qui méritent notre attention par leur rareté et/ou leur méconnaissance taxonomique.

Le potentiel de diversité restant à découvrir est conséquent, y compris dans les secteurs déjà inventoriés. Un catalogue complet des taxons fongiques connus pour le site sera dressé en fin d'étude.

- Ext1 : Travailler en concertation à l'approbation des nouveaux périmètres

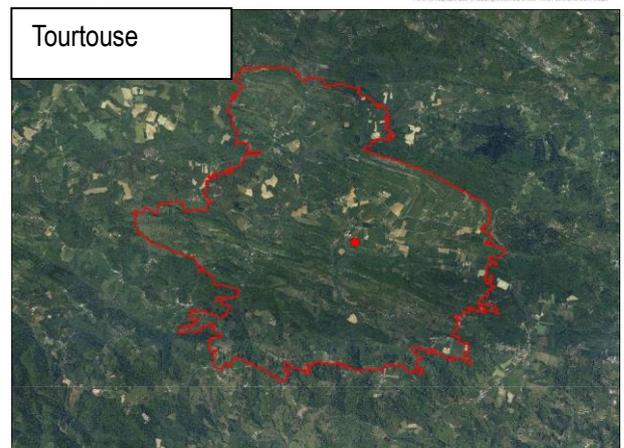
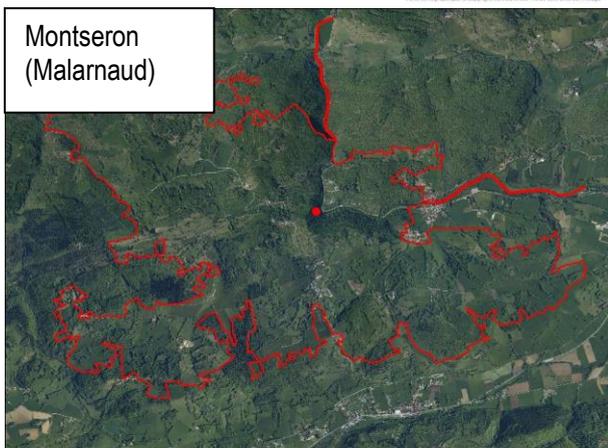
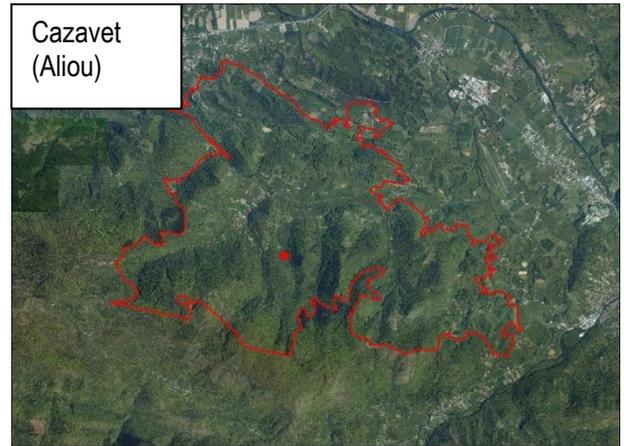
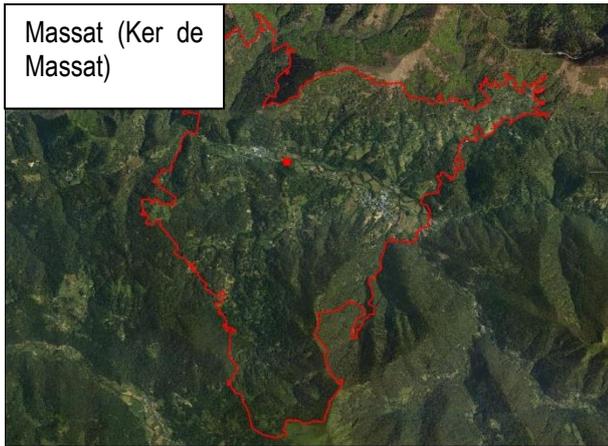
Dans la continuité des premiers échanges sur la thématique de l'extension des périmètres des sites Natura 2000 des grottes, sur le même modèle de ce qui a été présenté en mars 2016 sur la commune de Cazavet, des réunions avec les élus concernés se sont tenues à Balaguères, Caumont, Montégut-en-Couserans, Montgauch et Moulis :

- Mars 2017 : Cazavet (élus des communes concernées)
- Avril 2017 : réunion avec les représentants agricoles
- Janvier 2018 : modèle de délibération envoyé aux élus concernés (Balaguères, Cazavet, Caumont, Montégut-en-Couserans, Montgauch, Moulis et Prat-Bonrepoux)
- Mars 2018 : réunion à Montégut-en-Couserans
- Délibération « OK » de Cazavet, Prat-Bonrepoux et Moulis reçues.

Ces réunions, étaient à destination des élus afin d'apporter plus d'information sur Natura 2000 et sur ce que cela pouvait entraîner pour eux comme changements et avantages.



Pour rappel, les propositions d'extension sont les suivantes pour chaque site :



## 2. Évaluation des incidences des projets

Pour cette période d'animation, aucun dossier d'évaluation des incidences n'a été soumis à la structure animatrice.

## 4 Compte-rendu de l'animation du site FR7300841 Zone Spéciale de Conservation des «Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat»

---

### 1. Présentation

#### 1. Le Docob et le(s) site(s) Natura 2000

Le site Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation, Directive Habitats, FR 7300841 « Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat » a été validé par le Comité de pilotage du 4 février 2004 et par arrêté préfectoral le 20 avril 2009, et animé à partir de janvier 2005.

#### 2. L'animation

Suite au Comité de pilotage du 5 août 2015, les membres du Comité de pilotage du site ont renouvelé le SMPNR maître d'ouvrage de l'opération d'animation et ont confié la Présidence du Comité de pilotage à Patrice COMMENGE, élu du Mas d'Azil.

#### 3. Rappel des enjeux et objectifs du Docob

Six Habitats de la Directive Habitats sont répertoriés sur ce site, dont trois Habitats de Pelouses Sèches qui couvrent la moitié de la superficie (850 hectares). L'ensemble formé par les prairies et les pelouses sèches fait l'intérêt de ce site et son principal enjeu en matière de maintien des pratiques agricoles.

Seize Espèces de la Directive Habitats sont répertoriées sur ce site. L'ensemble des chiroptères du site en font le principal enjeu.

- 10 espèces de chauves-souris (Barbastelle, Minioptère de Schreibers, Grand & Petit murin, Grand & Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Murin de Capaccini, Murin de Beichstein, Murin à oreilles échancrées)
- 1 mammifère aquatique (Desman des Pyrénées)
- 1 invertébré aquatique (Ecrevisse à pieds blancs)
- 2 espèces piscicoles (Chabot, Lamproie de Planer)
- 2 insectes (Lucane cerf-volant, Grand capricorne)

#### 4. Missions de la structure animatrice

L'animation du site a été conduite conformément au cahier des charges pour la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 FR7300841 et en application de la convention Etat/SMPNR.

## 2. Bilan et mise en œuvre des actions

### 1. Actions mises en œuvre.

- Action 16 : Conversion de terres en herbages extensifs

Dans la continuité de ce qui a été initié lors de la période précédente, des contacts ont été poursuivis avec les agriculteurs et propriétaires qui avaient fait part de leur volonté de voir certaines de leurs parcelles réouvertes afin de retrouver une vocation agricole.

L'objectif est de monter des « contrats ni-ni » pour des parcelles non déclarées à la PAC, afin de maintenir ou de retrouver des habitats d'intérêt communautaire grâce à un premier travail de bûcheronnage et débroussaillage, puis leur entretien par le pâturage.



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Ainsi, en tenant compte des habitats d'intérêt communautaires, des parcelles déjà déclarées à la PAC et des possibilités d'entretien, 4 contrats ont été identifiés :

Chez **M. Commenge**, une parcelle d'environ 2.78 ha au hameau de Lessé. Le contrat ni-ni déposé concerne le débroussaillage en plein ou par tâches initial, puis un débroussaillage d'entretien (environ 1 passage par an pendant les 5 ans du contrat ni-ni), et un entretien avec les brebis de M. Commenge, avec la possibilité de faire intervenir des chevaux en complément l'été.



Chez **M. Rieu**, 6.4 ha environ entretenus avec des poneys et chevaux, qui se referment rapidement à certains endroits. Le contrat ni-ni proposé est une aide pour le passage du gyrobroyeur une fois par an / 5 ans.

Chez **Mme Soulière** : Débroussaillage en tâches sur une surface de 0.61 ha, afin de créer des parcours pour les animaux, en conservant des bosquets et les gros arbres (chênes, ormes, genévriers...). Conformément aux règles des contrats nini, un devis a été demandé pour chiffrer le projet au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) Ariège-Comminges. Il s'agira donc d'un chantier école, pour un montant global de 968 euros. Ce chantier est intéressant pour les stagiaires car ils auront ainsi l'opportunité d'aborder Natura 2000 et de comprendre la suite donnée à leur chantier en rencontrant l'agriculteur.



Chez **M. Dulac** : ce contrat nini est à l'initiative de Vincent DULAC, agriculteur et propriétaire au Mas d'Azil. Il s'est rapproché des animateurs du site Natura 2000 au SMPNRPA afin de discuter de l'opportunité de travaux de restauration de milieux pour plusieurs parcelles. En effet, V. DULAC a acheté les parcelles étudiées alors qu'elles étaient déjà embroussaillées. Celles-ci présentent un intérêt pour l'agriculteur, à la fois en termes de ressources alimentaires



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

pour son troupeau, mais également en terme paysager. Les travaux proposés sont du débroussaillage en plein, en conservant les gros arbres (chênes, ormes,...).

Ces contrats seront déposés en juin 2018, pour une mise en œuvre à partir de l'automne 2018.

- Action 22 : Travaux de contrôle d'accès (Grotte du Mas d'Azil)

Suite aux mortalités anormales constatées en 2013 et 2014 dans la grotte touristique du Mas d'Azil, une veille a été mise en place afin d'être en mesure d'intervenir le plus rapidement possible en cas d'une 3<sup>ème</sup> mortalité.

Cette grotte accueille une colonie mixte de Grand et petit Murin, de Rhinolophe euryale et Minioptère de Schreiber.

Date obs.	Nom usuel /simplifié	Nom latin/complet	Eff. précis	Eff. min	Eff. max	Age/Stade repro/Unité	Commune	Rq obs.
<b>Comptages ÉTÉ</b>								
28/06/2017	Murin de grande taille	<i>Myotis myotis</i> ou <i>Myotis oxygnathus</i>		150	200		MAS D'AZIL	Myomyo/myobly incomptables - photo à décompter pour plus de précision
28/06/2017	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)		1700	2200		MAS D'AZIL	photo à décompter pour plus de précision
28/06/2017	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853		1000	1500		MAS D'AZIL	photo à décompter pour plus de précision
05/07/2017	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)			1100		MAS D'AZIL	Essaim incomptable mais il manque au moins la moitié des individus présents au comptage précédent
05/07/2017	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853			1250		MAS D'AZIL	Essaim incomptable mais il manque au moins la moitié des individus présents au comptage précédent
18/07/2017	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)					MAS D'AZIL	Essaim mixte Minsch-Myomyo/Myobly incomptable. Pas de Rhinolophe euryale - à vérifier sur photo
18/07/2017	Murin de grande taille	<i>Myotis myotis</i> ou <i>Myotis oxygnathus</i>					MAS D'AZIL	Essaim mixte Minsch-Myomyo/Myobly incomptable. Pas de Rhinolophe euryale - à vérifier sur photo
26/09/2017	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	150				MAS D'AZIL	L'essaim semble parti depuis plusieurs jours
26/09/2017	Murin de grande taille	<i>Myotis myotis</i> ou <i>Myotis oxygnathus</i>	1				MAS D'AZIL	
<b>Comptage HIVER</b>								
25/01/2017	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	1				SABARAT	
13/02/2017	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	1				SABARAT	Grotte du haut - rien dans la grotte en APPB

Synthèse des passages (mail envoyé au gestionnaire de la cavité et à la DREAL pour information du suivi) :

- Le 28/06, un regroupement important est observé, notamment pour les Minioptères de Schreibers semblant légèrement plus nombreux que les années précédentes. Il en va de même pour les Murins de grande taille ainsi que les Rhinolophes euryales qui semblent présent en des effectifs « classiques ».
- Le 05/07, Boris constate la disparition d'au moins la moitié de la colonie de Minioptères de Schreibers. Les Rhinolophes euryales sont toujours là mais les Murins de grande taille semblent avoir disparu. L'absence de cadavres (du moins suffisante pour ne pas être anormale) et notamment de juvéniles, pourrait laisser croire à un dérangement qui aurait causé la fuite d'une partie de la colonie. Une augmentation des effectifs sur cette même saison a été notée sur deux colonies majeures à proximité, à savoir la Grotte de Tourtouse ainsi qu'à la Grotte de Sendé. Il est toutefois impossible de relier ces événements entre eux, mais il peut être espéré que les individus

ayant fui aient pu se réfugier dans ces cavités. Malheureusement, il est difficile d'espérer que ces individus aient pu mettre bas dans de telles conditions de stress.

- Le 18/07, des Murins de grande taille semblent avoir rejoint les Minoptères, alors que les Rhinolophes euryales ont totalement disparu. La colonie semble perturbée d'après les nombreux observés durant la saison. Il serait intéressant de croiser avec les employés de la grotte afin de croiser avec les activités qui auraient pu expliquer de tels bouleversements.
- Le 26/09, la plupart des chauves-souris ont quitté la grotte, ne restant qu'un essaim de 150 Minoptères ainsi qu'un Murin de grande taille.

D'après les nombreuses disparitions et réapparitions qui ont eu lieu au cours de la mise bas, il semble impératif de poursuivre le suivi avec plusieurs passages rapprochés ainsi que poursuivre le dialogue avec la direction de la grotte afin de limiter les menaces et de favoriser les liens (notamment pour faire part d'alertes) entre ANA et SESTA.

- Action 35 : Sensibilisation des scolaires - Collège du Mas d'Azil

Suite au choix de la thématique de l'année par le SMPNR, il a été convenu avec l'enseignant de SVT du collège du Mas d'Azil, M. Alain Mercier, de travailler avec la classe de 4<sup>°</sup>B comprenant 20 élèves sur la thématique de la forêt.

Deux interventions ont eu lieu. Une première intervention d'une journée sur le terrain, le jeudi 16 novembre 2017 dans les bois autour du domaine de Bidot et du Dolmen, sur les terres de Françoise Soulère. La seconde en classe, le jeudi 22 mars 2018, sur la thématique des oiseaux des forêts.

- Première séance : sortie sur le terrain à la découverte de la biodiversité des forêts du site

Mercredi 15 novembre 2017 : une demi-journée de repérage sur le site Natura, dans les bois autour de la ferme de Bidot et du Dolmen a permis de repérer les secteurs, où coexistaient une certaine variété d'arbres, pour travailler sur la reconnaissance des espèces et la clé de détermination.

Ont également été cherchés des individus présentant des traces et indices de présence animale et d'autres individus hébergeant, champignons, lichens et espèces végétales. En effet, l'enseignant de SVT M. Alain Mercier souhaitait que la notion de symbiose soit abordée par rapport au programme de SVT.

Il a pu être vérifié ensuite avec Françoise Soulère, propriétaire des terres, sur le terrain que les vaches n'étaient pas sur le site et que les élèves ne dérangerait pas le troupeau et ne seraient pas gênés par les clôtures. Les endroits propices pour se garer et faire tourner le bus scolaire ont été repérés.

Jeudi 16 novembre 2017 : Pour cette sortie sur le terrain, d'une journée, la classe a été divisée en 4 demi-groupes de 5 élèves. Chaque demi-groupe a ainsi pu réaliser 4 ateliers d'une durée d'1h15 / 1h30 :

- Un atelier photo avec Sandrine Rousseau,
- Un atelier land-art avec Camille Morel,
- Un atelier lecture de paysage et impact des activités agricoles et pastorales sur les espaces naturels avec Jérôme Péreira (Gestnat)
- Un atelier naturaliste, découverte des arbres de la forêt du site Natura 2000, avec Carole Herscovici (Ana).

Pour s'approprier le site, les élèves avaient pour mission de collecter et ramener à l'animateur 5 feuilles d'arbre différentes. Cette collecte de feuilles a permis d'aborder la notion de clé de détermination des arbres par les feuilles, en imaginant les classements possibles et en s'initiant au vocabulaire lié à la description des feuilles.

Chaque élève avait pour seconde mission de choisir un arbre et de remplir une fiche descriptive poussée de son arbre ou « carnet d'enquêteur ».



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES





Sortie scolaire au Cap del Puech le 16 novembre 2017

Après avoir déterminé leur arbre, à l'aide de la clé de détermination, ils devaient le décrire physiquement, le mesurer à l'aide de la méthode de la croix du bûcheron.

Une explication de la photosynthèse a ensuite permis d'aborder la notion de croissance des arbres. Les élèves ont appris à déterminer l'âge des arbres en comptant les cernes des arbres coupés.

Puis les élèves ont relevé la présence d'autres êtres vivants sur cet arbre (végétaux, champignons, lichens, oiseaux, insectes ou mammifères ...).

Dans un second temps, les élèves étaient invités à relever tous les indices de présence d'animaux aux alentours (empreintes, galles, griffures ou dégâts sur les arbres, cônes et graines épluchés, cavités, plumes, œufs, crottes et fientes...). Cette découverte a amené à réfléchir sur les relations entre les différents êtres vivants d'une même communauté (compétition, parasitisme, symbiose, commensalisme ...)

A l'occasion de cette journée de terrain, les élèves ont pris conscience de la richesse de l'habitat forestier, du nombre d'espèces que pouvaient héberger un tel milieu naturel, parmi lesquelles des espèces patrimoniales (chauves-souris, Lucane cerf-volant, Grand capricorne...), et de la nécessité de classer ce site Natura 2000, pour la préservation de ces milieux.

L'exposé de Jérôme Péreira sur l'impact des activités humaines et notamment agricoles sur ces milieux a complété cette approche naturaliste.

- Seconde séance : intervention en classe sur la biodiversité des forêts à travers la découverte des oiseaux forestiers.

Pour compléter cette sortie de terrain, une seconde intervention a eu lieu en classe cette fois, le jeudi 22 mars 2018, sur les oiseaux des forêts. A l'aide d'un diaporama, les élèves ont été initiés à la reconnaissance de ces oiseaux, à l'œil et au chant. Une attention particulière a été portée aux différents pics, dont les élèves avaient aperçu les trous et loges lors de la sortie de terrain. Proposition leur a été faite de participer à l'enquête participative sur les pics pyrénéens, en leur montrant comment fonctionne la base de données en ligne que chacun peut remplir, selon ses observations.

- Action : nuit de la chauve-souris au Mas d'Azil

La soirée du samedi 03 août 2017, a été dédiée à l'animation de la nuit européenne de la Chauve-souris à la grotte du Mas d'Azil ; en partenariat avec le SESTA (Sites touristiques d'Ariège) et l'ANA. Le site Natura 2000 du Mas d'Azil abrite une colonie majeure de mise bas pour la France.

Près de 80 personnes ont assisté à cette soirée qui s'est déroulée en trois temps :

- Le visionnage d'un diaporama sur les chauves-souris afin d'expliquer clairement les idées préconçues, la

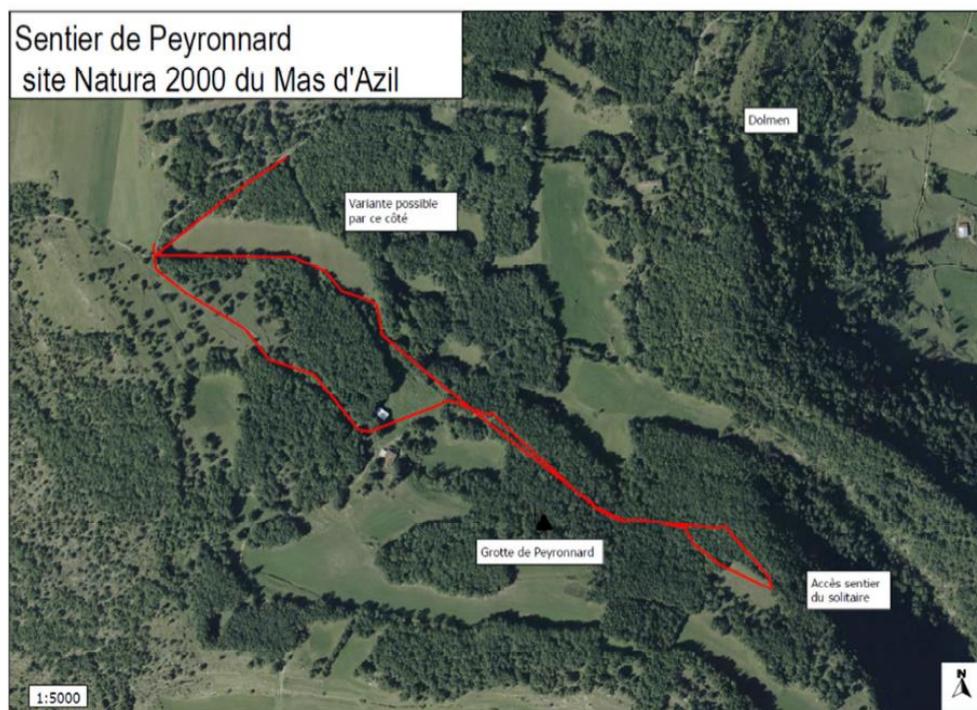
biologie, l'écologie et la diversité de ces espèces en lien avec le site N2000.

- La projection d'un film sur les chauves-souris : une Vie de Grand Rhinolophe de Tanguy Stoeckle
- Une balade nocturne afin d'appréhender les chiroptères, munis de détecteurs à ultrasons. De cette façon la notion d'ultrasons et les discussions autour de l'écologie acoustique des chiroptères deviennent beaucoup plus claires pour le public.

- Action 38 : Travaux de sensibilisation : Sentiers pédagogiques

**Sentier de Peyronnard**

Suite à la réunion de concertation du 11 janvier 2017, la problématique du tracé reste entière, car l'ensemble des propriétaires n'ont pas encore donné leurs accords. Les tracés encore d'actualités sont les suivants :



**Sentier en bord d'Arize**

Dans la continuité de ce qui a été proposé sur la période précédente d'animation, le projet a été construit avec l'association Natura Midi-Pyrénées, la Fédération de Pêche, l'Office de Tourisme et l'ALAE. Des réunions de conception du sentier, de rédaction du contenu des supports pédagogiques ont été organisées. Malheureusement les crues de l'hiver 2017 ont amené à revoir le projet : le lieu d'implantation du sentier étant sous l'eau. Dès 2018, les supports de communication seront à nouveau réfléchis afin de ne pas présenter de sensibilité vis-à-vis des crues.



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES.

- Action 44 : Suivi grotte de Sabarat

Suivi hivernal et transit printanier grotte de Sabarat : un passage a été effectué par l'ANA en 2017 : 1 individu de Minioptère au 1er passage hivernal, 1 petit Rhinolophe au second.

- Action : révision du DOCOB

Durant cette période d'animation, l'animateur du site a engagé la révision du document d'objectifs. Au cours de groupes de travail avec les partenaires historiques du Docob (Elus locaux, SMPNRPA, ANA, CBNPMP, CEA, Comité départemental de Spéléologie, CRPF, NMP, GestNat, ONCFS, Offices de Tourisme, Comité de randonnée, Fédération départementale de Chasse, ACCA, Les Amis du PNR...), il a été possible d'actualiser les enjeux du site afin de caractériser au mieux les thématiques stratégiques à venir. Le montage technique et financier de nouvelles fiches-actions permettra d'engager des actions plus opérationnelles que celles aujourd'hui possibles. L'objet est d'aboutir à un catalogue d'actions opérationnel et validé en 2018.

## 2. Évaluation des incidences des projets

Sur cette période d'animation, un travail sur l'évaluation des incidences du projet d'extension de carrière de Sabarat et les propositions de mesures de compensation a été demandé au Parc naturel régional.



ANNEXES :

- Contrats nini 2017.
- Evaluation mycologique du Ker de Massat (Massat, Biert – Ariège) : rapport intermédiaire. Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, 2018.



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

